

GUIDE des Familles



2011/2012

Ville d'
ANTONY
www.ville-antony.fr

Le mot du maire

L'objet de ce guide est de donner aux familles les informations indispensables sur l'ensemble des services que la Ville leur propose dans les différents domaines que sont la petite enfance, la vie scolaire, les loisirs, les vacances, le sport ou la culture. Dans tous ces domaines, la situation évolue et d'importants projets sont en cours.

Dans celui de la petite enfance, un deuxième relais d'assistant(e)s maternel(le)s a été ouvert dans le quartier Pajeaud et deux projets de multi-accueils sont à l'étude, avenue Aristide-Briand, pour une ouverture en 2012, et à la Croix de Bery.

La Ville a fait le choix de sa propre cuisine centrale dans un souci de qualité de la restauration scolaire. Une cuisine centrale qu'il faut rénover et doter de nouvelles fonctionnalités, une pâtisserie et une légumerie en particulier. Les travaux vont commencer.

L'Espace Jeunes, qui ouvre à l'automne au 11 boulevard Pierre-Brossolette, au centre-ville, sera, non seulement un point de rencontre pour les jeunes antoniens, mais il proposera également de nouvelles activités, comme le service civique dans les structures municipales, ou des soutiens à leurs initiatives, comme l'aide à la mobilité internationale des étudiants.

Enfin, les sportifs disposeront à partir de novembre du nouveau complexe sportif situé près de l'Espace Lionel-Terray, où ils pourront pratiquer l'escrime, le tennis de table, la danse et les arts martiaux dans des installations flambant neuves.

Bonne rentrée 2011 à tous !



Jean-Yves Sénant
Maire d'Antony

INDEX

I	1,2,3 Malins	36
A	Accompagnement scolaire	13
	Activ'ac.....	36
	Aide psychologique	55
	Aide sociale à l'enfance.....	56
	Allergies	9
	Allocations familiales	56
	Animations jeunesse	34
	Assistant(e)s maternel(l)e(s).....	26, 32, 33
	Assistantes sociales.....	56
	Associations de parents d'élèves	17
	Assurance scolaire	6
	Ateliers Bourdeau.....	47
	Ateliers château Sarran	48
	Ateliers nature	13
	AvantaJeunes	38
	Avenance.....	9 à 11
B	Bibliobus	46
	Bourse communale	57
	Bourses de l'aventure et de la création	38
	Bureau Information Jeunesse (BIJ)	22, 37
C	Caisse des écoles.....	17
	Carte famille.....	57
	CCAS.....	57, 58
	Centres de loisirs	34
	Centre d'information et d'orientation (CIO)	23
	Centres de vacances.....	39
	Centre de santé Croix-Rouge.....	53
	Cinéma Le Sélect.....	48
	Circonscription de la vie sociale	56
	Circuit de prévention routière	35
	Classes de découverte	13 à 15
	CLIS.....	6
	Club scientifique municipal	37
	Clubs sportifs	40
	Congés scolaires.....	7
	Conseil d'école.....	16
	Conseil général	21, 32, 56
	Conservatoire Darius Milhaud.....	50
	Cours du soir (adultes).....	24
	Crèches	voir Multi-accueil
	Croix-Rouge	52, 53
D	Dérogations	5
E	Ecole municipale des sports	40 à 44
	Espace collégiens.....	13, 36
	Etablissements d'enseignement	19 à 21
	Etablissements municipaux (carte).....	25
	Etudes dirigées	12
	Etudes sportives	41
	Exposition solaire	52
F	Ferme	37

G	Garderies	11
	Grève.....	12
	Gygo	36, 46
H	Haltes-jeux	26, 27, 30
	Handicaps.....	6
	Hygiène.....	52
I	Inscriptions scolaires	5
	Inspections (départementale et académique).....	21
	IUFM.....	21
J	Jumelage.....	51
K	Kerjouanno	13, 14
L	Lecture de rue	46
	Ludothèques	49
M	Maison des Arts.....	47
	Maison des Jeux	49
	Médiation familiale	56
	Médiathèques	45
	Multi-accueil	26 à 27, 29 à 31
	Multimedia	37, 45
N	Nouveau souffle	13, 35
	Nouvelles Dimensions	36
	Noyer-Doré.....	36, 46
	Nutrition	52
O	Orientation	22, 23
P	PAIP	9
	Pass-Vacances.....	38
	Pierre-Kohlmann	13
	Planification familiale.....	32
	Politique de la ville	36
	Poux.....	52
	Projet personnalisé de scolarisation.....	6
	Protection maternelle et infantile (PMI)	31
	Poneyclub.....	37
	Psychologie	55
R	RAM-RAP	26
	Rectorat	21
	Régie Centrale	12, 58, 63
	Répertoire téléphonique	64
	Restauration scolaire.....	9
S	Saison musicale.....	50
	Samoëns	13, 15
	Santé	52 à 55
	Secours catholique.....	13
	Sécurité sociale	56
	Service communal d'Hygiène et de Santé.....	52
	Service minimum d'accueil.....	12
T	Tarifs.....	58 à 63
	Taux d'effort	58, 59
	Théâtre Firmin Gémier.....	51
	Travaux dans les écoles.....	8
V	Vaccinations.....	53
	Vacances scolaires	7

La vie scolaire	5
Petite enfance	26
Loisirs et animations jeunesse	34
Sport enfants	40
Culture jeune public	45
Pratique	52



Guide des familles - édité en août 2011
par la Ville d'Antony (10 000 exemplaires)
Directeur de la publication : Jean-Yves Sénant
Rédaction : service Affaires scolaires et InfoCom
Conception graphique et mise en pages : InfoCom
Photos : Fotolia et Mairie d'Antony
Impression : LVRl

*Imprimé sur du papier issu de forêts
gérées durablement, selon un processus
de fabrication plus respectueux
de l'environnement.*



La vie scolaire

Antony dispose de 14 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires communales regroupant environ 5250 élèves. La ville a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement des établissements scolaires. Elle organise également l'ensemble des activités extra et périscolaires proposées aux familles : restauration scolaire, garderies, études dirigées, accompagnement scolaire, centres de loisirs et de vacances, classes de découverte...

LA SCOLARITÉ

Les inscriptions scolaires

La ville est découpée en secteurs géographiques et à chacun d'eux correspond un établissement scolaire. Lors de l'inscription d'un enfant à l'école, l'établissement scolaire qu'il fréquentera dépend de son adresse. Pour connaître votre secteur :

www.ville-antony.fr (à tout âge/vie scolaire/inscriptions scolaires/quelle est mon école ?).

Les inscriptions scolaires s'effectuent au service des Affaires scolaires à l'Hôtel de Ville.

Pour la rentrée 2011/2012, sont concernés :

- pour l'école maternelle : les enfants nés avant le 31 décembre 2008,
- pour l'école élémentaire : les enfants n'ayant jamais été scolarisés à Antony.

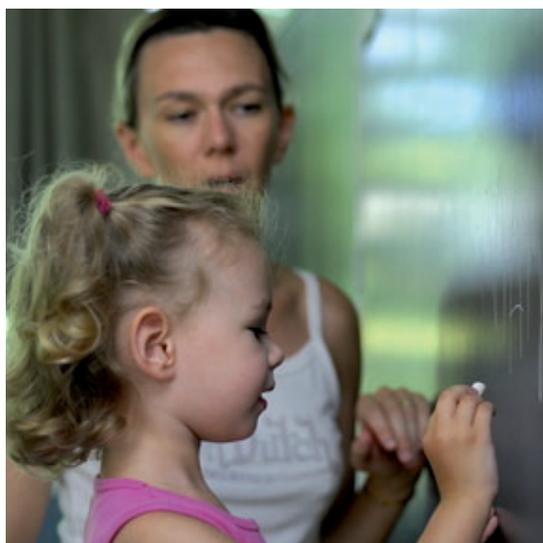
Pour l'entrée en maternelle des enfants de 2 ans, aucune inscription n'est possible en cours d'année. Pour une inscription en début d'année, seuls pourront être admis sous réserve de places disponibles

les enfants des secteurs suivants :

Noyer-Doré : enfants nés entre le 1/01/2009 et le 4/09/2009

- Pajaud / Val-de-Bièvre : enfants nés entre le 1/01/2009 et le 28/02/2009.

Pour éviter de longs déplacements et un surcroît de fatigue pour les enfants très jeunes, les dérogations ne sont pas acceptées pour cette tranche d'âge.



Les dérogations

Les familles qui, pour diverses raisons, souhaitent que leurs enfants fréquentent un autre établissement que celui dont ils dépendent, peuvent établir une demande de dérogation scolaire.

Les formulaires sont à retirer en mairie d'Antony auprès du service des Affaires scolaires.

Les formalités obligatoires

Papiers originaux

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Pièce d'identité des parents
- Si divorce ou séparation : jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, titre de propriété, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone),
- Carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccinations (DTCP à jour)
- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé (à présenter à l'école le jour de la rentrée)
- Parents hébergés :
 - > Certificat d'hébergement délivré en mairie (service des Affaires générales)
 - > Justificatif de domicile de moins de 2 mois de l'hébergeant et de l'hébergé (attestation CAF)
- **L'assurance scolaire (responsabilité civile)** est également obligatoire. Une attestation vous sera demandée par la directrice ou le directeur d'école à la rentrée scolaire.

Pour les activités périscolaires, **une assurance dite « responsabilité civile - individuelle accident »** est obligatoire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des Affaires scolaires au 01 40 96 71 99 ou poser votre question par mail : affaires_scolaires@ville-antony.fr

Scolarisation des enfants handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, selon 3 axes :

- assurer à l'élève, le plus souvent possible, une scolarisation en milieu ordinaire au plus près du domicile,
- associer étroitement les parents à la décision d'orientation et à toutes les étapes de la définition d'un **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**,
- garantir la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève grâce à une évaluation régulière de l'école maternelle jusqu'à l'entrée en formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur.

Pour Antony, Mme ALLART assure les missions d'enseignant référent sur la circonscription. Elle accueille et informe l'élève et sa famille sur les démarches à accomplir, les aménagements et aides à envisager afin que la scolarité de l'élève lui soit le plus bénéfique. L'enseignant référent contribue à l'élaboration du PPS, favorise sa continuité et la cohérence de sa mise en œuvre.

Avec les mêmes objectifs, la Ville d'Antony a favorisé la mise en place de **3 CLIS (classe d'intégration scolaire)** dans les écoles élémentaires La Fontaine, Les Rabats et Adophe-Pajeaud.

Inspection de l'Education nationale

Mme Catherine ALLART
24 avenue Jeanne-d'Arc
92160 Antony
Tél. : 06 64 65 54 16

Congés scolaires 2011/2012

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	vendredi 2 septembre 2011		
Rentrée scolaire des élèves	lundi 5 septembre 2011		
Vacances de la Toussaint	samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre 2011		
Vacances de Noël	samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012		
Vacances d'hiver	samedi 11 février 2012 au lundi 27 février 2012	samedi 25 février 2012 au lundi 12 mars 2012	samedi 18 février 2012 au lundi 5 mars 2012
Vacances de printemps	samedi 7 avril 2012 au lundi 23 avril 2012	samedi 21 avril 2012 au lundi 7 mai 2012	samedi 14 avril 2012 au lundi 30 avril 2012
Vacances d'été	jeudi 5 juillet 2012 au mardi 4 septembre 2012		

Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les crédits des écoles

Les fournitures

La Ville attribue à chaque école des crédits de fonctionnement pour l'achat de fournitures scolaires, livres, jeux et jouets..., ainsi qu'un crédit « transports » pour ses sorties, en fonction du nombre d'élèves ou

Le mobilier et l'équipement des écoles

Chaque année, la Ville, en collaboration avec les directeurs d'écoles, renouvelle le mobilier pour un montant de près de 200 000 € (tables, chaises, mobilier pédagogique).

OBJET DES CREDITS (*) calculés par élève et par an	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
Fournitures scolaires (livres, cahiers, jeux, etc)	38,99 €	41,72 € (46,48 € pour les élèves du CP)
Transports	471,82 € (par classe)	13,09 € (par enfant)

(*) Les CLIS, quels que soient leurs effectifs (de 6 à 12), disposent de crédits calculés sur la base de 18 élèves.

de classes. Ces crédits sont directement gérés par les écoles (*tableau ci-dessus*).

La Ville attribue en plus un budget pour l'achat de documentations, de fournitures pour l'apprentissage de langues étrangères, et de produits pharmaceutiques.

Le réseau d'aides spécialisées pour enfants en difficulté (RASED) dispose également de crédits municipaux. Tous les ans, la Ville offre enfin des livres pour alimenter les bibliothèques des écoles, et, à chaque élève de CM2, un dictionnaire (Français ou Anglais) ou un atlas, ou une encyclopédie au choix. Les directeurs d'écoles peuvent être amenés à demander aux familles une participation financière pour la coopérative de l'école. Celle-ci étant facultative, les parents ont tout loisir d'y adhérer ou non.

Les travaux

La Ville d'Antony assure la construction, la rénovation et l'entretien des établissements scolaires. La nature de ces travaux est essentiellement liée à la sécurité, mais la Ville a aussi le souci de rendre le plus attrayant possible le cadre de la vie scolaire. La ville consacre, cette année, un crédit de l'ordre de 3 M€ aux travaux dans les écoles. **Au total, chaque année, les dépenses liées au fonctionnement des écoles (travaux, entretien des locaux, frais de personnels...) s'élèvent à un peu plus de 10 M€.**

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service délégué par la Ville d'Antony à la société *Avenance Enseignement* sur la base d'un cahier des charges très exigeant, notamment en matière de qualité des produits. Chaque jour, 4000 repas sont préparés et servis dans les 26 écoles de la Ville.

Afin de veiller au strict respect du cahier des charges, la Ville s'est dotée des compétences d'un agent spécialisé dans la restauration collective. Ainsi, la traçabilité des produits est constamment contrôlée dans le but de garantir aux familles qualité et sécurité alimentaires.

Le coût de revient d'un repas de restauration scolaire s'élève à 8,23 €. Les montants payés par les parents varient de 0,70 € à 5,70 € en maternelle et de 0,85 € à 5,91 € en élémentaire. Voir les tarifs détaillés pages 58 à 63.

Conditions d'inscription : Tous les enfants sont automatiquement pré-inscrits sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une démarche particulière.

Les parents doivent savoir qu'il est difficile d'obtenir pendant le temps du repas l'ambiance calme et reposante d'un



déjeuner familial, en raison du nombre grandissant de jeunes convives.

Aussi est-il sage d'inscrire votre enfant à la cantine seulement si vous y êtes contraints.

Accueil des enfants allergiques

Le projet d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) permet l'accueil dans les restaurants scolaires des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de maladies chroniques. Le PAIP propose 2 solutions d'accueil :

- Accueil avec consommation de plateaux repas adaptés à 90 % des régimes d'éviction ; cette prestation est facturée au même tarif que les autres repas classiques, selon le taux d'effort.
- Accueil avec consommation de paniers-repas préparés par les parents et adaptés à la pathologie de leur enfant. Ces repas sont conditionnés dans un boî-tage et une glacière gracieusement fournis par la Ville. Cette prestation n'est pas facturée aux familles.

Les familles choisissent l'une ou l'autre solution avec leur médecin traitant et la médecine scolaire en début d'année.

Dans les deux cas, la Ville d'Antony nomme un surveillant chargé d'encadrer plus spécifiquement les enfants qui font l'objet d'un PAIP. Ces surveillants ont connaissance du dossier PAIP et de la procédure à suivre en cas de problème, mais ils n'ont aucune compétence médicale spécifique.

Par conséquent, si votre enfant souffre d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, vous voudrez bien en informer la Ville pour définir ses conditions d'accueil. Si de son côté, la Ville a connaissance d'une allergie ou d'une sensibilité alimentaire, il vous sera proposé la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé périscolaire.

En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'une semaine après envoi du document, votre enfant bénéficiera systématiquement des plateaux repas dans lesquels 90 % des allergènes sont retirés, sauf si vous indiquez par écrit que votre enfant peut manger tous les aliments proposés par la restauration scolaire sans surveillance particulière.

Seul le dossier « PAIP » établi par la Ville d'Antony a une valeur réglementaire pendant le temps périscolaire.

Elaboration des menus

La Commission des menus, composée de représentants des parents d'élèves, des directeurs d'école, de la Ville et de la société *Avenance*, se réunit régulièrement pour établir les menus et prendre connais-



sance du cahier de liaison de chaque école. Sur ce document, les usagers sont invités à inscrire leurs appréciations et leurs suggestions.

Les menus sont affichés aux entrées des écoles, sur le site Internet : antony.cantines.com et chaque mois dans le bulletin municipal officiel *Vivre à Antony*.

Paiement des repas

Une facture est adressée aux familles par la société *Avenance* à la fin de chaque mois, en fonction du nombre de repas consommés. Elle peut être réglée selon les modalités suivantes :

- Par prélèvement automatique
- Par titre interbancaire de paiement (T.I.P.). Celui-ci figurera au bas de la facture mensuelle. Il suffira de le signer et de joindre lors du 1^{er} paiement un relevé d'identité bancaire ou postal (R.I.B. ou R.I.P.), à renvoyer à l'aide de l'enveloppe-retour accompagnant la facture.
- Par espèces, soit :
 - Auprès des bureaux de poste à l'aide du T.I.P. figurant au bas de la facture,
 - Auprès des permanences d'encaissement de la société *Avenance* :
 - Au Point Info mairie annexe des Baconnets ^(*) : tous les lundis de 14h à 17h.

- A l'hôtel de ville (*) :
tous les mercredis de 14h à 17h.

(*) sauf vacances scolaires.

- Par internet : sur le site de la société Avenance <http://antony.cantines.com>
- Par chèque libellé à l'ordre de *Avenance Enseignement* et Santé. Il est impératif de joindre le talon de paiement (TIP) et d'utiliser l'enveloppe-retour jointe.

Les garderies

Afin d'assurer la continuité de la garde des enfants en dehors des heures scolaires, la mairie propose un service de garderie tant pour les écoles maternelles que pour les écoles élémentaires.

Garderies maternelles : Elles ont lieu de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 19h le soir. Les enfants sont pris en charge par des surveillants qui leur proposent des activités diverses.

Les formulaires d'inscription ainsi que le règlement intérieur sont adressés aux familles en fin d'année scolaire et sont disponibles en mairie auprès du service des Affaires scolaires.

Garderies élémentaires : Elles ont lieu de 7h30 à 8h50 et de 18h à 19h. Les garderies du soir en élémentaire ont été mises en place depuis la rentrée scolaire 2007/2008. **Seuls les enfants fréquentant les études dirigées et les études sportives (EMS, sauf EMS des écoles Blanguernon, N. Doré et D. de Segonzac)**

entre 16h30 et 18h peuvent bénéficier de la garderie du soir.

Les modalités d'accueil et de fonctionnement de ces garderies sont précisées dans un règlement intérieur disponible au service des Affaires scolaires de la mairie. L'inscription est **obligatoire**, pour l'année. En aucun cas, un enfant non inscrit ne pourra participer à cette activité. **Toute modification d'inscription doit être effectuée en mairie, au service des Affaires scolaires, au moins 48 heures à l'avance.**



Les études dirigées

Dans les écoles élémentaires, les études du soir ou «études dirigées» (de 16h30 à 18h) ont pour objectif de permettre aux enfants de faire leur travail personnel et d'apprendre leurs leçons, dans le prolongement de l'activité scolaire. **Ce ne sont donc pas des garderies**



En application de la circulaire ministérielle 86083 du 25 février 1986, les services de la mairie en assurent la gestion administrative et financière, leur organisation pédagogique restant de la compétence et de la responsabilité des enseignants.

Tous les enfants scolarisés sont automatiquement pré-inscrits à cette activité, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une démarche particulière.

L'assurance extra-scolaire doit être impérativement souscrite au moment de l'inscription.

Paiement des garderies et des études dirigées

Les factures regroupant la garderie et les études dirigées sont établies à la fin de chaque mois. Elles doivent être **réglées dans le mois** qui suit leur réception au service de la **Régie Centrale**, à l'hôtel de ville :

- par chèque,
- par carte bancaire,
- en espèces,
- par prélèvement automatique (dans ce cas, vous devrez en faire la demande auprès du service de la Régie Centrale).
- par Internet à partir de l'adresse www.ville-antony.fr (Espace famille) à l'aide de votre mot de passe qui se trouve sur vos factures.

Passé ce délai, le recouvrement est confié au Trésor public qui vous adressera un avis des sommes à payer.

Régie Centrale

Tél. : 01 40 96 73 32 / 73 27 / 71 36

E-mail : regie_centrale@ville-antony.fr

Tous les tarifs pages 58 à 63.

Service minimum d'accueil des enfants

La Ville d'Antony a signé une convention avec l'Etat en février 2008 pour la mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève des personnels enseignants. Dans le cadre de cette convention, la Ville ouvre un ou plusieurs centres de loisirs en fonction des besoins, de 7h30 à 19h, afin d'accueillir les enfants des **écoles fermées** pour cause de grève. Un affichage à l'école, les panneaux lumineux et le site Internet de la Ville précisent les centres de loisirs qui sont ouverts. Le journée n'est pas facturée aux familles, à l'exception du prix du repas.

Accompagnement scolaire

Les enfants en difficulté scolaire peuvent bénéficier d'un soutien ou d'une aide aux devoirs, proposés par la Mairie et par des associations.

- Nouveau Souffle

Espace Guillebaud, rue Armand-Guillebaud. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h pour les enfants et adolescents du quartier Guillebaud. Centre de loisirs : voir p.35.

- Espace La Fontaine

17, place de la Résidence. Du lundi au vendredi de 17h45 à 19h15 (hors période scolaire) pour les collégiens.

- Espace collégiens et 1,2,3 malins

Voir page 36

- Association Pierre-Kohlmann

5, allée de la Volga - Tél. : 01 42 37 06 32
E-mail : pk@pierrekohlmann.fr

Site Internet : www.pierrekohlmann.fr

Accompagnement éducatif des enfants, adolescents et jeunes adultes des quartiers Noyer-Doré et Pajeaud, lundi, mardi, jeudi et vendredi (sauf congés scolaires) :

- Accompagnement scolaire du CP au CM2, de 16h30 à 19h.
- Aide aux devoirs de la 6^e à la 4^e, de 16h30 à 18h et de 18h à 19h30.
- Club PK pour les 12/25 ans de 17h à 20h.
- Accueil de loisirs pour les 3 groupes d'âges le mercredi et pendant les congés scolaires.

- Secours catholique

Le Secours catholique accompagne individuellement les enfants et les adolescents du CP à la Terminale, à la demande des assistantes sociales. Pour participer bénévolement à cet accompagnement scolaire, contactez le 09 62 16 74 27.

Les classes de découverte

La Ville d'Antony est propriétaire de deux centres de vacances situés dans des sites privilégiés : Morbihan et Haute-Savoie, consacrés toute l'année à l'accueil des enfants. Les enseignants volontaires pour un départ déposent leur candidature en fin d'année scolaire. Un planning d'occupation des centres est alors établi. En début d'année scolaire, les familles sont informées par l'enseignant lorsque la classe de leur enfant est parmi celles qui doivent partir. Des réunions d'information avec projections d'un diaporama sont proposées à l'école à la demande de l'enseignant (voir double page suivante).

Contact : service Jeunesse

Tél. : 01 40 96 72 39

Les ateliers nature

Une animatrice nature intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, en concertation avec les enseignants. Elle propose divers ateliers : la nature en ville, les arbres, le jardin, la mare, les petites bêtes, les oiseaux, les traces, l'eau, le développement durable, le tri, les déchets...

Contact : service jeunesse/Nature

Tél. : 06 73 87 70 27



Les classes de découverte (dates de séjours)

CENTRE MUNICIPAL DE KERJOUANNO (Morbihan)		
Dates séjour	type de séjour	jours sur place
Vendredi 23 septembre 2011 matin Jeudi 6 octobre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	13 jours
Samedi 8 octobre 2011 matin Vendredi 21 octobre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	13 jours
Jeudi 3 novembre 2011 matin Mardi 15 novembre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	12 jours
Jeudi 17 novembre 2011 matin Mercredi 30 novembre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	13 jours
Vendredi 2 décembre 2011 matin Vendredi 16 décembre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	14 jours
Lundi 5 mars 2012 matin Vendredi 16 mars 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	11 jours
Dimanche 18 mars 2012 matin Jeudi 29 mars 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	11 jours
Samedi 31 mars 2012 matin Vendredi 13 avril 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	13 jours
Lundi 30 avril 2012 matin Jeudi 10 mai 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	10 jours
Samedi 12 mai 2012 matin Dimanche 27 mai 2012 soir	Mer/Voile : 2 Classes Elémentaires cycle 3	15 jours
Mardi 29 mai 2012 matin Mercredi 13 juin 2012 soir	Mer/Voile : 2 Classes Elémentaires cycle 3	15 jours
Vendredi 15 juin 2012 matin Samedi 30 juin 2012 soir	Mer/Voile : 2 Classes Elémentaires cycle 3	15 jours



CENTRE MUNICIPAL DE SAMOENS (Haute-Savoie)		
Dates séjour	type de séjour	jours sur place
Lundi 10 octobre 2011 matin Vendredi 21 octobre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	11 jours
Jeudi 3 novembre 2011 matin Mardi 15 novembre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	12 jours
Jeudi 17 novembre 2011 matin Mercredi 30 novembre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	13 jours
Vendredi 2 décembre 2011 matin Vendredi 16 décembre 2011 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	14 jours
Mardi 3 janvier 2012 matin Lundi 16 janvier 2012 soir	Neige/Ski : 2 Classes Elémentaires cycle 3	13 jours
Mercredi 18 janvier 2012 matin Mercredi 1er février 2012 soir	Neige/Ski : 2 Classes Elémentaires cycle 3	14 jours
Vendredi 3 février 2012 matin Vendredi 17 février 2012 soir	Neige/Ski : 2 Classes Elémentaires cycle 3	14 jours
Mardi 6 mars 2012 matin Mardi 20 mars 2012 soir	Neige/Ski : 2 Classes Elémentaires cycle 3	14 jours
Jeudi 22 mars 2012 matin Jeudi 5 avril 2012 soir	Neige/Ski : 2 Classes Elémentaires cycle 3	14 jours
Lundi 30 avril 2012 matin Samedi 12 mai 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	12 jours
Lundi 14 mai 2012 matin Dimanche 27 mai 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	13 jours
Mardi 29 mai 2012 matin Mercredi 13 juin 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	15 jours
Vendredi 15 juin 2012 matin Vendredi 29 juin 2012 soir	Nature : 2 Classes Elémentaires ou Maternelles	14 jours



LES PARENTS, ACTEURS DE LA VIE DE L'ÉCOLE

Le Conseil d'école

Les parents sont concernés par la vie de l'école qui accueille leur enfant. Chaque année, quelques semaines après la rentrée, ils sont invités à manifester leur intérêt en procédant à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'école.

Composition : Le directeur d'école, les enseignants, les représentants élus des parents (en nombre égal au nombre de classes), le maire ou un élu (maire adjoint ou conseiller municipal), le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN*).

Peuvent également être présents, en fonction de l'ordre du jour :

- les personnels du RASED ou de la médecine scolaire,
- toute personne intervenant dans le temps scolaire ou périscolaire.

Présidé par le directeur, le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le compte rendu de réunion est disponible sur Internet : www.ville-antony.fr (Espace famille).

Attributions

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école,
- est informé sur la composition des classes, les projets d'école, les principes de choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique, les modalités de rencontre des enseignants avec les parents de leurs élèves.

Parents : participez chaque année à l'élection de vos représentants. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à être vous-mêmes candidats à cette élection.

() L'inspecteur d'Académie nomme à ce poste des personnes qui ont fait la preuve de leur compétence et de leur intérêt en matière d'enseignement public. Le DDEN visite les écoles, assiste aux conseils d'écoles, particulièrement attentif au cadre de vie des écoliers.*



La Caisse des écoles

Etablissement à caractère public (loi du 10 avril 1867), la Caisse des écoles est un organe de concertation entre la municipalité et les représentants des parents d'élèves. Le conseil d'administration de la Caisse des écoles est consulté sur les révisions des tarifs des activités périscolaires, sur les modifications d'organisation ou sur les créations d'activités périscolaires. Il est également informé des mesures de carte scolaire et des travaux réalisés dans les écoles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maire, président :

- Jean-Yves SÉNANT

Membres désignés par le Conseil municipal :

Maire adjoint chargé de l'Éducation :

- Jean-Yves LE BOURHIS

Maires adjoints ou conseillers municipaux :

- Sophie DEVEDJIAN
- Marie-Louise MARLET
- Serge GUÉVEL
- Rosa VLASTOS
- Marie-Thérèse CHARRIER

Membres élus par les adhérents :

au titre de la FCPE :

- Laurent SOUCHAUD
- Déborah FUCHS
- Bernadette VILLEROT

au titre de l'AAPEELA :

- Caroline BLONDEL
- Béatrice POISSON

au titre de la PEEP :

- Cathy MONTBEYRE
- Karine MACHARD

Membres de droit :

- Mme l'Inspectrice de l'Éducation nationale
- Le trésorier principal d'Antony
- Le délégué du préfet

Les associations de parents d'élèves

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

E-mail : fcpe.antony@gmail.com

Site internet : <http://antony.fcpe92.fr>

- **Président** : Laurent SOUCHAUD
38, rue Mirabeau - Tél. : 01 47 02 29 74
- **Trésorière** : Déborah FUCHS
125, rue P-Vermeir - Tél. : 01 42 37 25 54
- **Secrétaire** : Bernadette VILLEROT
96, rue des Rabats - Tél. : 01 46 74 50 70
- **Contact Maternelle** : Sabine HONORE
16, rue de la Prairie - Tél. : 01 46 66 34 82
- **Contact Élémentaire** : Janig LE GALL
22, avenue F-Fenzy - Tél. : 08 71 72 94 76
- **Contact Collège** : Marianne HABERSTRAU
27, rue Langlois - Tél. : 01 46 68 96 56
- **Contact Lycée** : Pascale JACQUIN-RAVOT 156 ter av. François-Molé
Tél. : 01 40 96 13 07
- **Commission des menus** :
Sandrine APARICIO
2, allée de la Bougainvillée
Tél. : 01 40 96 07 81

Association autonome des parents d'élèves des écoles, collèges et lycées d'Antony (AAPEELA) affiliée à l'UNAAPE

BP 10008 - 92162 Antony Cedex

E-mail : aapeela@free.fr

• **Présidente** : Marie-Laure LAGLENNE

15, avenue Léon-Jouhaux

Tél. : 01 46 68 86 00

E-mail : aapeela@free.fr

• **Vice-Présidente chargée du lycée** :

Martine LEROUX

42, rue Florian

Tél. : 01 40 96 88 53

• **Vice-Présidente chargée des collègues**

Perrine PRECETTI

13, rue René-Roeckel

Tél. : 01 40 96 05 90

• **Vice-Président chargé de l'élémentaire**

Xavier DINARD

134 rue des Rabats

Tél. : 01 46 68 15 90

• **Vice-Présidente chargée de la**

maternelle Sophie BERMOND

9, rue des Roses

Tél. : 01 46 66 18 36

• **Trésorier** : Eric ARJONA :

29, rue René-Roeckel

Tél. : 01 55 59 83 47

• **Secrétaire** : Claude LEGROS

14, rue des Sorrières

Tél. : 01 42 37 54 74

E-mail : aapeela@free.fr

Association des parents d'élèves de l'enseignement public d'Antony-Wissous (PEEP)

E-mail : peep-antony@hotmail.fr

Site Internet : www.peep.asso.fr

• **Présidente** (Responsable Primaire) :

Anne FAURET

33, rue des Mimosas

Tél. : 01 46 61 69 36

E-mail : peep-antony@hotmail.fr

• **Responsable Primaire** :

Katia BIGOTTE

Tél. : 06 07 18 68 65

• **Responsable collègues** :

Cathy MONTBEYRE

Tél. : 01 42 37 55 73

E-mail : peep.rabats@orange.fr

• **Responsable lycées** :

Céline LOTENBERG

Tél. : 06 13 02 59 70

E-mail : celine@lotenber.fr

• **Représentantes Caisse des écoles** :

Cathy MONTBEYRE

Tél. : 01 42 37 55 73

Karine MACHARD

Tél. : 01 46 68 35 09

• **Commission des menus** :

Florence NONY

Tél. : 01 42 37 58 73



Les établissements d'enseignement d'Antony

SECTEUR PUBLIC

ECOLE MATERNELLE (2135 élèves¹)

ADOLPHE-PAJEAUD - Mme BRUNET E-mail : 0920447L@ac-versailles.fr	143, rue A.-Pajaud - 01 42 37 69 14 ou 01 40 96 72 06
ANATOLE-FRANCE - M. AUMONIER E-mail : 0920450P@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France - 01 46 68 09 05 ou 01 40 96 72 07
ANDRÉ-CHÉNIER - Mme DENIS-RIBOT E-mail : 0920678M@ac-versailles.fr	35, rue C.-Pelletan - 01 43 50 06 99 ou 01 40 96 72 12
ANDRÉ-PASQUIER - M. LELONG E-mail : 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
D.-DE-SEGONZAC - M. RENARD E-mail : 0921793Z@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac - 01 46 68 78 31 ou 01 40 96 72 78
FERDINAND-BUISSON - Mme QUINZIN. E-mail : 0920457X@ac-versailles.fr	3, place A.-Mounié - 01 40 96 31 53 ou 01 40 96 72 15
JEAN-MOULIN - Mme BONNEHON E-mail : 0922144F@ac-versailles.fr	9, rue Jean-Moulin. 01 42 37 45 60
JULES-FERRY - Mme MEYJONADE E-mail : 0920455V@ac-versailles.fr	43, av. A.-Guillebaud - 01 46 68 31 88 ou 01 40 96 72 18
LA FONTAINE - Mme VITRAC E-mail : 0921149Z@ac-versailles.fr	12, rue P.-Kohlmann - 01 46 83 06 74 ou 01 40 96 72 05
LES RABATS - Mme SEVIN E-mail : 0920461B@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats - 01 46 66 78 18 ou 01 40 96 72 10
NOYER-DORÉ - M. PISSARUK E-mail : 0920558G@ac-versailles.fr	2, bd des Pyrénées - 01 40 96 68 30 ou 01 40 96 72 08
PAUL-BERT - Mme BRAUT E-mail : 0920575A@ac-versailles.fr	65, avenue Jean-Monnet - 01 46 68 59 23 ou 01 40 96 72 09
VAL-DE-BIEVRE - Mme DESPRES E-mail : 0921792Y@ac-versailles.fr	248-250, rue A.-Pajaud - 01 46 68 35 01 ou 01 40 96 72 79
VELPEAU - Mme CANU E-mail : 0920583J@ac-versailles.fr	22, bis av. J.-d'Arc - 01 42 37 39 45 ou 01 40 96 72 17

¹ année scolaire 2010/2011

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (3113 élèves¹)

ADOLPHE-PAJEAUD - M. RIGHETTI E-mail : 0921357A@ac-versailles.fr	143, rue A.-Pajaud - 01 42 37 30 46 ou 01 40 96 72 06
ANATOLE-FRANCE - M. DI PALMA E-mail : 0921574L@ac-versailles.fr	24, rue Anatole-France - 01 42 37 94 26 ou 01 40 96 72 07
ANDRÉ-PASQUIER - M. LELONG E-mail : 0922104M@ac-versailles.fr	1, rue d'Artois 01 40 96 31 40 ou 01 40 96 31 37
ANNEXE ANDRÉ-CHÉNIER - M. GRESCU E-mail : 0920840N@ac-versailles.fr	5, rue C.-Pelletan - 01 43 50 55 40 ou 01 40 96 72 20
D.-DE-SEGONZAC - M. HENRY E-mail : 0921809s@ac-versailles.fr	4, rue D.-de-Segonzac - 01 46 68 86 29 ou 01 40 96 72 78
EDMOND-BLANGUERNON - M. GRESCU E-mail : 0920840N@ac-versailles.fr	1, rue des Grouettes - 01 46 61 51 23 ou 01 40 96 72 21
FERDINAND-BUISSON - M. MORVAN E-mail : 0921257S@ac-versailles.fr	1, rue Augusta 01 40 96 31 75 ou 01 40 96 72 16
JULES-FERRY - M. BOTREAU E-mail : 0921528L@ac-versailles.fr	41, av. A.-Guillebaud - 01 46 68 68 75 ou 01 40 96 72 13
LA FONTAINE - Mme COURY E-mail : 0921147X@ac-versailles.fr	12, rue P.-Kohlmann 01 46 61 38 52 ou 01 40 96 72 05
LES RABATS - Mme HENRIOT-CATHERINE E-mail : 0920428R@ac-versailles.fr	167-173, rue des Rabats - 01 46 66 89 88 ou 01 40 96 72 10
NOYER-DORÉ - M. PISSARUK E-mail : 0922027D@ac-versailles.fr	6, bd des Pyrénées 01 40 96 68 20 ou 01 40 96 72 08
PAUL-BERT - M. TENDRON E-mail : 0921463R@ac-versailles.fr	67, avenue Jean-Monnet - 01 46 68 84 22 ou 01 40 96 72 09
VELPEAU - Mme PORCHEROT E-mail : 0920444H@ac-versailles.fr	22 bis, av. J.-d'Arc 01 46 68 37 78 ou 01 40 96 72 17

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE
ET PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ

22, rue Prosper-Legouté

01 42 37 77 46

¹ année scolaire 2010/2011



COLLÈGE (2351 élèves¹)

- ANNE-FRANK
112, rue A.-Pajeaud 01 46 74 10 80
- HENRI-GEORGES ADAM
167-173, rue des Rabats 01 46 68 60 11
- FRANCOIS-FURET
22, avenue Léon Blum 01 46 68 40 50
- LA FONTAINE
16, rue Pierre-Kohlmann 01 46 60 14 23
- DESCARTES
19, avenue Lavoisier 01 42 37 67 22

LYCÉES (1733 élèves¹)

- DESCARTES
1, avenue Lavoisier 01 46 11 49 80
- THÉODORE-MONOD
lycée professionnel
26, avenue Léon-Jouhaux 01 46 11 46 71

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM)

Centre Antony Jouhaux
26, avenue Léon-Jouhaux 01 46 11 62 00

SECTEUR PRIVÉ (3652 élèves¹)

- ÉCOLE NOUVELLE
6, avenue d'Alembert
01 43 50 13 83
- INSTITUTION SAINTE-MARIE
2, rue de l'Abbaye (collège - lycée -
CPGE²)
01 46 11 58 00
21 bis, rue Auguste-Mounié (primaire)
01 55 59 01 33
- ÉCOLE OZAR HATORAH
28/40, rue des Crocheteurs
01 46 60 13 52



Adresses utiles

- **Inspection départementale de l'Éducation nationale**
24, av. J.-d'Arc - 92160 Antony
Tél. : 01 55 59 02 80
Adaptation et scolarisation des élèves handicapés :
Mme Catherine ALLART
(Enseignant référent)
Tél. : 06 64 65 54 16
- **Inspection académique des Hauts-de-Seine**
167, avenue F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 34 34
- **Rectorat de l'Académie de Versailles**
3, bd Ferdinand-de-Lesseps - B.P. 1143
78017 Versailles Cedex
Tél. : 01 30 83 44 44
- **Conseil général des Hauts-de-Seine**
Hôtel du Département
2-16, bd Soufflot
92015 Nanterre cedex
Tél. : 01 47 29 30 31

¹ année scolaire 2010/2011

² classe préparatoire aux grandes écoles

APRÈS L'ÉCOLE : INFORMATION ET FORMATION

Le Bureau Information Jeunesse

accueille tous les jeunes, en respectant l'anonymat, gratuitement et sans rendez-vous, pour les informer sur tous les sujets qui les intéressent.

Des moyens à leur disposition :

- **De la documentation :** les fiches ACTUEL-CIDJ, les dossiers de l'ONISEP, les revues de l'Étudiant, des fiches locales



d'information (Bafa mode d'emploi, loisirs, sports...), des brochures (voyages, santé...) la presse locale et nationale, des CD-ROM sur les métiers

- 2 ordinateurs pour consulter Internet (sur RV de préférence) consultation gratuite, impressions payantes : 0,50 € les 5 impressions.
- **1 ordinateur** pour consultation des CD-ROM et saisie CV

Des manifestations organisées :

- Journées Jobs d'Été (tous les ans vers mars/avril)
- Des actions concernant les jeunes et leur santé (tout au long de l'année) auprès des collégiens et lycéens (lutte contre le tabagisme, alimentation équilibrée) et selon les demandes des établissements.

Et aussi des activités, des aides aux projets, détaillées pages 37 et 38.

BIJ - 1, place Auguste-Mounié
Tél. : 01 40 96 73 77 - Fax : 01 40 96 73 62
E-mail : bij@ville-antony.fr

Lundi 14h/18h
Mardi 10h/12h - 14h/19h
Mercredi et Jeudi 12h/18h
Vendredi 10h/12h - 14h/17h

Changement d'adresse prochainement :
Le 11
Espace jeunes
11, bd Pierre-Brossolette

Le centre d'information et d'orientation (CIO)

Service public et gratuit du Ministère de l'Éducation nationale, le CIO de Sceaux est un lieu d'accueil, d'information et de conseil pour la formation et l'orientation.

Le CIO dispose d'une importante documentation sur les métiers, les études, les diplômes, les établissements, la formation professionnelle, à consulter sur place, sans rendez-vous. Le CIO, Relais Europe, informe aussi sur les possibilités d'études, les séjours et les stages dans les pays de l'Union Européenne.

Les conseillers d'orientation-psychologues reçoivent, avec et sans rendez-vous, les jeunes scolarisés ou non et les familles qui souhaitent une aide pour élaborer des projets professionnels et de formation, mais également des adultes cherchant un stage, une VAE, etc

CIO

10, rue Gaston-Lévy - 92330 Sceaux
Tél. : 01 46 60 48 21

(RER B Robinson ou Sceaux
bus 128, 192 et 395 : mairie de Sceaux)

E-mail : cio-sceaux@ac-versailles.fr
www.orientation.ac-versailles.fr/cio-sceaux

Lundi à vendredi 9h/12h30 - 13h30/17h
sauf mercredi jusqu'à 18h30

Vacances scolaires : pas de permanence mercredi après 17h.



Cours du soir pour adultes

- **Cours de langues vivantes** (débutants et confirmés) : anglais, italien, espagnol. Sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant.
- **Cours de français langue étrangère.**

Dossiers d'inscription :
service des Affaires scolaires

Contact :

01 46 99 92 92 (GRETA 92)

Tests d'évaluation du niveau :
le 19/09/2011 à 19h

Début des cours : le 26/09/2011

Lieu des cours : collège Anne-Frank,
112, rue Adolphe-Pajaud à Antony



Établissements municipaux

- Multi-accueils, haltes-jeux
- Écoles
- Services administratifs et techniques municipaux
- Établissements sportifs
- Etablissements culturels
- Autres

(*) géré par la Communauté d'agglomération

(**) transféré au Théâtre pendant les travaux



- A Multi-accueil La Source
- B Police municipale
- C Le 11 Espace jeunes (fin 2011) : Animations jeunesse et BU
- D Halte-jeux Pomme d'Api RAM-RAP Une souris verte
- E Service Logement

CL : centre de loisirs
 École primaire : maternelle et élémentaire



Le bibliobus, bibliothèque mobile.

Petite enfance

Le service municipal Petite enfance

il propose trois types d'accueil :

- Accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine, à temps plein ou à temps partiel, qui sera formalisé par un contrat annuel.
- Accueil occasionnel non planifié annuellement, sous formes de séquences : congé parental, parents à la recherche d'un emploi, étudiant, passerelle avec l'école...
- Accueil d'urgence pour une période bien définie dans la limite des agréments et sur examen de la situation particulière de l'enfant.

Trois types de structures :

- *Relais assistants maternels/parentaux*
- *Multi-accueil*
- *Halte-jeux*

- aider les familles dans leurs démarches, les informer sur leurs droits et devoirs,
- permettre des rencontres, une écoute, des conseils et l'orientation vers d'autres professionnels
- servir de médiateur en cas de difficultés entre parents et employés.

Les activités du Relais assistants maternels de la Ville sont définies et programmées en concertation avec les services de la PMI (voir page 31).

Une Souris verte

17, boulevard Pierre-Brossolette
E-mail : unesourisverte@ville-antony.fr
Tél. : 01 40 96 72 87

Accueil sur RV :

Lundi au vendredi 14h-17h

Accueil jeux (pour les assistants maternels) : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h-12h

Les Ram|Rap

**Relais assistants maternels
Relais assistants parentaux**

Lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres et d'aide pour les familles et les professionnels de la petite enfance (l'ensemble des services proposés est gratuit).

Animé par un professionnel de la Petite enfance, le relais a pour mission de :

- promouvoir et améliorer l'accueil à domicile du jeune enfant,
- accueillir et informer les familles, les assistants maternels et parentaux,



Trois P'tits Chats

246, rue Adolphe Pajeaud
Tél. : 01 40 96 68 68

Accueil sur RV :

Lundi, mercredi et vendredi 14h-17h

Accueil jeux

Lundi et vendredi 9h-12h

Antenne Pomme de Reinette

3, avenue du Noyer-Doré

Accueil jeux : Jeudi 9 -12h

Antenne La Fontaine

17, avenue de la Résidence

Accueil jeux : Mardi 9h-12h

Partenariat avec les P'tits Lutins

(la ville a signé en 2009 une convention avec l'association des P'tits lutins des Hauts-de-Bievre afin d'établir un partenariat entre cette association et le RAM)

12, rue de Champagne

Accueil jeux : mardi 9h-12h

Les multi-accueils

Ils accueillent en un même lieu les enfants de moins de quatre ans avec des types de contrats différents, réguliers ou occasionnels, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Ces établissements ont pour mission de favoriser l'éveil des enfants, de veiller à leur santé, d'accompagner le passage de l'environnement familial à une vie en collectivité, de préparer à l'école maternelle et d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux. Avant toute fréquentation, une période d'adaptation progressive est obligatoire (voir coordonnées page 30).



Les haltes-jeux

Les haltes-jeux concernent les enfants d'un an jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis par demi-journées en fonction des plages horaires d'ouverture :

Pomme d'Api (centre-ville)

Lundi à vendredi : 9h-12h et 14h-18h.

Pomme de Reinette (Noyer-Doré)

Lundi, mardi et vendredi :
9h-12h et 14h- 18h.

La Source Ribambelle (centre-ville)

Lundi à vendredi :
8h30-11h30 et 14h30-18h30.

Les activités, variées et adaptées à l'âge des enfants, favorisent l'éveil, le développement psychomoteur, l'autonomie, la socialisation, l'imagination et la créativité. Avant toute fréquentation, une période d'adaptation progressive est obligatoire (voir coordonnées page 30).

Les préinscriptions

Les parents ont obligatoirement leur résidence principale dans la commune. La domiciliation professionnelle à Antony ne peut être prise en compte pour enregistrer la préinscription. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier.

Service Petite enfance

Hôtel de Ville - 3^e étage

Lundi, mardi, vendredi :

8h30-12h et 13h30-17h30

Mercredi et jeudi : 13h30-17h30

Tél. : 01 40 96 31 33/ 31 32

E-mail : petite_enfance@ville-antony.fr

- **"Accueil régulier"** de 1 à 5 jours (à partir du 6^e mois de grossesse) :
Sur rendez-vous ou Internet
- **"Accueil occasionnel"** à la demi-journée :
Préinscription par téléphone
mardi 9h-12h et 14h-17h

Documents originaux à fournir :

(pas de photocopies)

- Le livret de famille ou extrait d'acte de naissance des enfants
- La carte d'identité ou passeport en cours de validité des parents ou carte de séjour
- Décision de justice en cas de divorce ou de séparation, le cas échéant
- Le certificat médical notifiant la date présumée de l'accouchement
- Le numéro d'allocataire à la caisse d'allocations familiales

- Le justificatif de domicile :
 - Soit, taxe d'habitation ou quittance EDF de moins de 3 mois, ou certificat d'hébergement avec légalisation de signature certifiée conforme par le service des affaires générales, le cas échéant.
 - Soit, pour les nouveaux habitants : acte de propriété ou bail locatif

Justificatifs de ressources selon la situation :

- Le dernier avis d'imposition ou de non imposition N-1 des parents
- Les 3 derniers bulletins de salaires du foyer ainsi que le bulletin de décembre N-1



- Les relevés d'indemnités journalières de la Sécurité sociale des 3 derniers mois
- Les 3 derniers relevés d'indemnisation de chômage et la notification de décision
- La carte d'étudiant et l'attestation de bourse d'études
- Pour les professions libérales : Le n° de Siret ou le n° de registre à la chambre de commerce. Après un an d'installation, une pièce comptable doit être fournie.

Participations familiales

La participation financière des parents est établie selon le barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort en fonction des ressources imposables (avant abattements fiscaux) et de la composition des familles. Les ressources sont plafonnées à 5 800 €.

Exemple : le revenu mensuel d'une famille de deux enfants est de 1 850 €.

Prix de l'heure (en multi-accueil)

= 1 850 x 0,05 % = 0,925 € de l'heure

A multiplier par le nombre d'heures indiqués dans le contrat.

Nombre d'enfants	Taux d'effort
1	0,06 %
2	0,05 %
3	0,04 %
4 et plus	0,03 %

Les structures associatives et privées

Les multi-accueils parentaux

Petite structure d'accueil collectif (13-15 enfants), lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil parental est créé, géré et animé par des parents, dans le cadre d'une association loi 1901.

En collaboration avec du personnel qualifié, les parents assurent l'entière organisation et participent activement à la vie quotidienne par des présences régulières. Voir page 30.

- **Les P'tits Loups** (0-3ans)

E-mail : lesptiloupsantony@free.fr

8h-18h30

Accueil : 15 enfants

- **Crech'endo** (0-3ans)

7h30-18h30

Accueil : 13 enfants

Les multi-accueils collectifs

- **Saint-Raphaël** (secteur la Source)

7h30-19h

Accueil : 45 enfants

- **Framboisine** (à partir d'1 an)

8h-19h

Accueil : 30 enfants

- **Pirouette** : 7h-21h. Accueil : 30 enfants.

Deux objectifs spécifiques :

répondre par une large amplitude horaire aux familles qui partent tôt et rentrent tard de leur travail ; et participer à un programme d'insertion professionnelle des familles du quartier.

Etablissements municipaux	Adresse	Tél.	Coordinatrice/Directrice
La COMPTINE Multi-accueil Arc-en-Ciel Multi-accueil Farandole	15, avenue Fontaine-Mouton	01 40 96 68 17 01 40 96 68 00 01 40 96 68 02	Coordinatrice : Direction : M. MESSAROVITCH Direction : Mme ALLIO
La CLE DES CHAMPS Multi-accueil Le Blé en Herbe Multi-accueil L'Eau Vive	77, rue Prosper-Legouté	01 46 66 39 74 01 46 66 39 74 01 46 66 34 07	Coordinatrice : Mme BINART Direction : Mme PORIAIS Direction : Mme BLACODON
Multi-accueil LA SOURCE Pierre de Lune (accueil régulier) Ribambelle (accueil occasionnel)	12/14, rue Maurice-Labrousse	01 40 96 73 12 01 40 96 73 14	Direction : Mme HAINAUT Direction : Mme DROUIN
Multi-accueil Pomme de Pin Accueil régulier et occasionnel	4, rue du Sud	01 46 74 54 13	Direction : Mme BELLAICHE
Multi-accueil La Fontaine	46, rue Pierre-Kohlmann	01 46 83 93 60	Direction : Mme DENIS
Multi-accueil L'Aurore	116, rue des Rabats	01 46 11 40 90	Direction : Mme POUHAL
Multi-accueil Les Petits Princes	246, rue Adolphe-Pajeaud	01 46 66 30 26	Direction : Mme BRUNO
Haïte-jeux Pomme d'Api	15, boulevard Pierre-Brossolette	01 40 96 72 58	Direction : Mme LEMONNIER
Haïte-jeux Pomme de Reihette	3, avenue du Noyer-Doré	01 46 66 82 54	Direction : Mme CALMEL
RAM-RAP Une souris verte	17, boulevard Pierre-Brossolette	01 40 96 72 87	Coordinatrice : Mme LEPINAY
RAM-RAP Trois P'tits Chats	246, rue Adolphe-Pajeaud	01 40 96 68 68	Responsable : Mme DOMINGUEZ
Etablissements associatifs et privés	Adresse	Tél.	Présidente)/Directrice
Crèche parentale Crech'endo	2, place du Carrousel	01 46 66 27 98	Mme DOLLET/Mme VALENTIN
Multi-accueil parental Les P'tits Loups	192, av du Bois-de-Verrières	01 46 74 91 54	Mme PRADES/M. POUILLEUTE
Multi-accueil Saint Raphaël	15, avenue du Bois-de-Verrières	01 46 66 46 05	M. BERARD/Mme COTET
Multi-accueil Framboisine	38, avenue Raymond-Aron	01 40 91 00 18	M. TANCREDI/Mme TRANCREDI
Multi-accueil Intertreptaises Célines-Matins	40, rue des Charbonnerets	01 57 19 03 12	Mme CHEVALLIER/ Mme DEL FABRO
Multi-accueil Prouette	6 square des Alpes -rue de l'Annapuma	01 46 68 54 70/Mme LEYRONNAS

Les multi-accueils interentreprises

• **Câlins-Matins** (secteur l'Aurore/Arc-en-Ciel) 7h30-19h toute la semaine, excepté le vendredi (fermeture à 17h30). Accueil : 45 places.

Cet établissement propose des contrats aux entreprises notamment du secteur des Rabats susceptibles d'être intéressées pour leur personnel. Les entreprises investies dans ce projet participent au financement des places.

• **Viktor et Sidonie**

3 à 5, avenue Jeanne-d'Arc
Tél. : 01 56 45 22 30

Accueil : 45 enfants âgés de deux mois et demi à 4 ans (enfants exclusivement du personnel de l'Hôpital privé d'Antony), du lundi au vendredi : 7h30-20h30.

• **Pamplemousse (0-3 ans)**

Tél. : 0 811 851 111

Accueil : 8h-19h30

Capacité d'accueil : 25 places.

Associations d'assistant(s) maternel(s)

• **Maison d'assistants maternels Les P'tits Lutins**

5, Parvis de la Bièvre
Immeuble Saturne Appt 16
Tél. : 06 12 22 41 60
E.mail :
<http://petitslutins.chez.com>

• **Les P'tits Lutins des Hauts-de-Bièvre**

12, rue de Champagne
Tél. : 06 10 63 90 84

Le lieu d'accueil et d'écoute

• **Le Baobab**

Ouvert aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte et aux femmes enceintes.

15, av. du Bois-de-Verrières

Tél. : 01 46 66 39 68

www.association-saint-raphael.com

Mercredi 16h-19h,

jeudi et vendredi 9h30-12h.

La protection maternelle et infantile (pmi)

La PMI est un service départemental chargé de la prévention et de la promotion de la santé de la famille et de l'enfant jusqu'à 6 ans. Les centres de PMI sont des lieux où des professionnels de la petite enfance (médecins, puéricultrices, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants, psychologues, auxiliaires de puériculture, conseillères conjugales, psychomotriciennes) accueillent et écoutent les parents, les futurs parents et les enfants.



Sont proposés :

- Conseils aux parents et futurs parents.
- Suivi des femmes enceintes et des enfants jusqu'à 6 ans.
- Prévention et détection des handicaps.
- Agrément et suivi des assistantes maternelles.
- Bilans de santé dans les écoles maternelles.
- Visites à domicile et consultations.
- Accueil jeux.

Les assistantes maternelles

Elles sont agréées par le président du Conseil général des Hauts-de-Seine. C'est le service de PMI du secteur (médecin-puéricultrice-psychologue) qui est chargé de l'évaluation de la demande d'agrément et du suivi de ce mode d'accueil. L'agrément reconnaît aux assistantes maternelles leur aptitude à accueillir un ou plusieurs enfants (pas plus de 3, sauf dérogation) dans les conditions présumées favorables à leur développement et à leur épanouissement. Elles participent à une formation obligatoire organisée par le Conseil général.

Elles sont employées sous contrat par des particuliers et travaillent selon un statut national. Les parents peuvent bénéficier d'une prestation versée par la CAF : la PAJE (prestation d'accueil jeune enfant).

La liste des assistantes maternelles est délivrée au secrétariat de la PMI :

2-4, rue de Bône 92160 ANTONY

Tél. : 01 55 59 44 56

Secrétariat : Mme DITIERE

LES 3 CENTRES DE PMI

77, rue Prosper-Legouté

Tél : 01 46 66 63 25

Du lundi au vendredi 8h30-12h30
et 13h30-17h30.

• Puéricultrices responsables :

Mme HERNVANN/Mme NORMIER



• Consultations d'enfants sur RV :

Docteur BERNAT : lundi à partir de 15h, mercredi et vendredi de 9h-11h40 sur RV

• Consultations de planification, d'éducation familiale et conjugale sur RV : docteur Christine MULLER,

(gynécologue) mardi à partir de 14h

• Consultations prénatales et postnatales de planification et d'éducation familiale sur RV Gynécologue / obstétricienne : Docteur Géraldine BOSCHER,

jeudi 9h-11h15 et 14h-16h

• Infirmière : Céline MENDEZ MATOS

- **Conseillère conjugale et familiale sur RV** : Marie-Christine GUERRY

- **Sage-femme** : Mme TOUVET

- **Psychologue sur RV**

- **Accueil parents / bébés** :
le lundi de 10h à 11h30

- **Accueil pesée (1^{er} fois)** : mardi matin, et jeudi matin sur RV

- **Accueil pesée** : mardi, mercredi et vendredi après-midi sur RV

6 bis, ruelle à Riou

Tél. : 01 46 66 76 19

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

- **Puéricultrices** :

Mme MAROTTE (responsable)
Mme VASSORT (adjointe)

- **Consultations d'enfants sur RV** :

Docteur DUPETY, lundi 14h-16h, mercredi 9h-11h et jeudi 14h-16h (sauf 2^e jeudi après-midi de chaque mois)

- **Accueil jeux assistantes maternelles et enfants** : jeudi 9h-11h

- **Accueil** : Lundi 9h-11h et mercredi 14h-16h

- **Accueil « Autour du tapis » parents/bébés** : mardi 14h30-16h30

- **Psychologue sur RV** :

Mme DEGREMONT

- **Carrefour Allaitement** : rencontre avec une sage-femme un vendredi/mois 14h-16h

13, rue de la Méditerranée

Tél. : 01 46 66 57 08

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Un mardi sur deux 8h30-12h30

- **Puéricultrices** :

Mme JOUSSELIN (responsable)
Mme MORAVIC (adjointe)

- **Consultations d'enfants sur RV** :

Docteur BOBLILOLO, lundi 14h-16h30, un mardi sur deux 14h-16h30, mercredi 9h-11h30 et jeudi 14h-16h30

- **Accueil assistant(s) maternel(s)** :

lundi 9h-12h, sauf vacances scolaires sur RV

- **Psychologue sur RV** :

Mme DEGREMONT

- **Accueil pesée** : mardi 10h-11h30 et vendredi 14h-16h

- **Conseillère conjugale et familiale sur RV** :
2 vendredis/mois.

- **Sage-femme sur RV** :

tous les jeudis matin.

- **Consultation gynécologique sur RV** :

Docteur MULLER, 9h-11h 2 fois/mois

- **Accueil créativité jeux** : mardi matin sauf pendant les vacances scolaires

- **Consultation d'orthoptiste** : 1 fois tous les 2 mois.



Loisirs et animations jeunesse

Centres de loisirs

Le Centre municipal de loisirs accueille les mercredis et les jours de vacances scolaires les enfants habitant ou scolarisés à Antony, et ceux dont les parents y travaillent.

Dans chaque centre, une équipe d'animateurs met en œuvre un projet pédagogique adapté à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

3 centres élémentaires :

Parc Heller, Paul-Roze et André-Pasquier.

8 centres maternels :

Parc Heller, les Castors, Val-de-Bièvre, André Chénier, André-Pasquier, Les Rabats Jules-Ferry et La Fontaine.

Selon le nombre d'enfants et les vacances scolaires, certains centres peuvent être regroupés.

Lieux d'accueil et transport

Selon le centre fréquenté, un accompagnement en car est proposé au départ des écoles suivantes :

- **Maternels** : école Noyer-Doré
 - matin : 7h30-8h30.
 - soir : 17h-19h.
- **Elémentaires** : écoles Noyer-Doré, Val-de-Bièvre, Les Rabats, Jules-Ferry.
 - matin : 7h30-8h30 (impérativement en raison des horaires des cars).
 - soir : 18h-19h.

Inscription obligatoire à l'Hôtel de Ville (service Jeunesse - Centres de loisirs) à partir du 3 mai, valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Inscription possible

également à tout moment de l'année. Accueil libre le mercredi. Pour les vacances scolaires, réservation obligatoire 1 mois à l'avance.

Se munir de l'assurance scolaire et du carnet de santé.

Contact :

Service Jeunesse Centre de loisirs

Tél. : 01 40 96 72 85/72 91

- **PARC HELLER MATERNEL**
Directrice : Basma M'NAFEK
20, rue Prosper-Legouté
Tél. : 01 42 37 11 00
- **PARC HELLER PRIMAIRE**
Directrice : Céline MLIH
20, rue Prosper-Legouté
Tél. : 01 42 37 13 13
- **PAUL-ROZE PRIMAIRE**
Directeur : Jonathan PAPON
61, rue Camille-Pelletan
Tél. : 01 46 60 80 44
- **VAL-DE-BIEVRE MATERNEL**
Directeur : Raphaël ROSILIO
248, rue Adolphe-Pajeaud
Tél. : 01 40 96 72 79
- **ANDRE-PASQUIER PRIMAIRE**
Directrice : Laleh RIAZI
2, rue d'Artois
Tél. : 01 40 96 31 39
- **JULES-FERRY MATERNEL**
Directrice : Faouzia GRIGAHCINE
43, av. Armand-Guillebaud
Tél. : 01 46 68 31 88
- **ANDRE-CHENIER MATERNEL**
Directeur : François GAUDELETTE
35, rue Camille-Pelletan
Tél.: 01 40 96 72 12

- **ANDRE-PASQUIER MATERNEL**
Directrice : Françoise MUNIER
2, rue d'Artois
Tél. : 01 40 96 31 38
- **LES CASTORS MATERNEL**
Directeur : Franck MANDON
115, Bd du Maréchal-Juin
Tél. : 01 40 96 72 83
- **LES RABATS MATERNEL**
Directeur : Pierre LAHITTE
167-173, rue des Rabats
Tél. : 01 40 96 72 10
- **LA FONTAINE MATERNEL**
Directeur : Driss BOUHADI
12, rue Pierre-Kohlmann
Tél. : 01 40 96 71 08

Espace La Fontaine

Accueil des collégiens et soutien scolaire
Du lundi au vendredi 17h45-19h15 hors
périodes scolaires.

Contact :
Service Jeunesse Centre de loisirs
17, place de la Résidence

Nouveau souffle

Accueil de 60 enfants et adolescents du
quartier Guillebaud en difficulté scolaire.
Aide aux devoirs en semaine 16h30-19h
centre de loisirs les mercredis matin et
après-midi, et vacances scolaires.

Contact :
Service Jeunesse Centre de loisirs
Espace Guillebaud
1, rue Dunoyer-de-Segonzac
Tél. : 01 46 74 57 92

Circuit de prévention routière

Le circuit routier confronte les enfants aux difficultés de la conduite et leur permet d'apprendre, sous forme ludique, le code de la route. Les écoles et les centres de loisirs d'Antony sont tous reçus au cours de l'année pour cet apprentissage à la sécurité routière.

Contact :
Service Jeunesse Centre de loisirs
Rue Adolphe-Pajeaud
(angle rue Georges-Suant)
Tél. 01 40 96 14 04 / 31 05



AU NOYER-DORÉ

ASSOCIATION GYGO

6 square des Alpes (rue de l'Annapurna).

Inscriptions : 06 79 36 13 12 ou

01 46 89 24 77

- **Arts plastiques (sorties culturelles)** le mercredi de 10h30 à 12h pour les 3-4 ans, de 14h à 17h pour les 5-8 ans et de 17h à 18h30 pour les 9-12 ans.
- **Ateliers de mosaïque**, visant à réaliser des fresques avec les habitants dans le cadre de la réhabilitation du quartier, le mardi de 17h30 à 19h30 et le mercredi de 10h30 à 12h30.
- **Lecture de rue** (voir p. 46)

ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS

Espace du Noyer-Doré

Inscriptions : 01 55 59 97 35

- **Ateliers théâtre**

Espace collégiens

246, rue Adolphe-Pajeaud :

01 40 96 31 62

46, rue de l'Herbier :

01 46 68 45 70

2, rue du Mont-Blanc :

01 46 66 68 22

- **Accompagnement éducatif** des 12/16 ans d'Anne-Frank, Descartes et Henri-Georges-Adam, et des SEGPA après la classe.
- **Accueil et écoute** des jeunes et de leur famille le mercredi de 14h à 17h.
- **Ateliers de loisirs éducatifs** le mercredi et pendant les vacances scolaires (collégiens d'Anne-Frank, Henri-Georges-Adam et Descartes).
- **Activités ludiques** : au sein du collège Anne-Frank, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30.

SERVICE PREVENTION,

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

ET POLITIQUE DE LA VILLE / ACTIVAC

Ecoute du Noyer-Doré

1, allée Martin-Luther-King

Inscriptions : 01 40 96 68 35

- **Ateliers culturels, ludiques ou sportifs** : slam, sports nautiques (kayak, voile...), sports collectifs ou individuels, sorties culturelles à Paris (parcs, musées, spectacles...) proposés pendant les vacances scolaires.

SERVICE PREVENTION,

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

ET POLITIQUE DE LA VILLE / 1 2 3 MALINS

Espace du Noyer-Doré

4, bd des Pyrénées - 01 40 96 68 13

- **Accompagnement à la scolarité**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h pour les enfants de 6 à 12 ans des écoles Noyer-Doré, Anatole-France et Adolphe-Pajeaud).
- **Ateliers de loisirs éducatifs et ludiques** le mercredi et vacances scolaires (enfants de 6 à 12 ans des écoles Noyer-Doré, Anatole-France et Adolphe-Pajeaud).



Club scientifique municipal

Le club scientifique municipal propose aux enfants à partir de 6 ans de découvrir les sciences en s'amusant, à travers une démarche privilégiant l'expérimentation. Biologie, chimie, géologie, archéologie... Tous les domaines intéressent ces chercheurs en herbe ! Les activités ont lieu une fois par semaine dans l'école Paul-Bert.

Contact : Club scientifique

**Tél. : 01 55 59 84 30 ou www.ville-antony.fr
Service Animations tél. : 01 40 96 73 67**

Ferme d'Antony

Venez visiter, en famille ou en activités périscolaires, les animaux de la ferme : vache, chevaux, moutons, chèvres, âne, basse-cour (visite gratuite). Un poneyclub est également à votre disposition, proposant plusieurs formules (visiteur, adhérent, groupe).

Ferme et Poneyclub
77, rue Roger-Salengro
Tél. : 01 46 68 05 76

Bureau Information Jeunesse

Le BIJ accueille tous les jeunes, en respectant l'anonymat, gratuitement et sans rendez-vous, pour les informer sur tous les sujets qui les intéressent.

Des moyens à leur disposition

- **De la documentation** : fiches ACTUEL-CIDJ, dossiers ONISEP, L'Étudiant, fiches locales



d'information (Bafa, loisirs, sports...), brochures (voyages, santé...) presse locale et nationale, CD-ROM sur les métiers.

- **2 ordinateurs pour consulter Internet** (sur RV de préférence) consultation gratuite, impressions payantes : 0,50 € les 5 impressions.
- **1 ordinateur** pour consultation des CD-ROM et saisie CV.
- **1 animateur** multimédia

Des manifestations organisées

- Journées Jobs d'été (tous les ans en mars/avril).
- Des actions concernant les jeunes et leur santé (tout au long de l'année) auprès des collégiens et lycéens (lutte contre le tabagisme, alimentation équilibrée) et selon les demandes des établissements.

Des sorties événementielles (visites, événements sportifs, culturels, concerts, théâtre, parcs d'attractions...)

Information par des documents déposés

dans les structures municipales, les établissements scolaires et bien sûr au BIJ !
Réservé aux 11/25 ans résidents ou scolarisés à Antony (majoration des tarifs de 20% pour les non-antoniens scolarisés à Antony).

Des réductions avec la carte AvantaJeunes

Tarifs préférentiels dans les structures municipales et chez les commerçants d'Antony. Pièces à présenter :

- 1 justificatif de domicile pour les antoniens (ou certificat de scolarité pour les non-antoniens mais scolarisés à Antony).
- 1 pièce d'identité, pour les mineurs
1 pièce d'identité et celle du responsable légal.
- 1 photo d'identité.

Pass-vacances

Le Pass-vacances donne accès aux piscines (la Grenouillère et Iris), au cinéma et aux terrains de tennis. Il est valable pendant les vacances scolaires d'été.

- En vente la dernière semaine du mois de juin au BIJ et à l'hôtel de ville, service Jeunesse, au mois d'août.
- Réservé aux 11/25 ans.
- Pièces à fournir (photocopie de chaque pièce) : 1 justificatif de domicile, 1 pièce d'identité, et pour les mineurs, 1 pièce d'identité et celle du responsable légal.

Des aides aux projets

Les Bourses de l'aventure et de la création

La Ville accorde une aide financière à la réalisation de projets présentés par des jeunes et traduisant de façon originale leur esprit d'initiative et de créativité, dans

des domaines variés : l'aventure, le sport, la création (œuvre artistique, etc), l'aide humanitaire.

Conditions d'admission : Seuls les jeunes âgés de 16 à 25 ans et réunis en équipe de 2 participants minimum (dont au moins un antonien) pourront postuler. Pour la constitution du dossier, merci de retirer un règlement au BIJ. Date limite du dépôt : le 30 avril de l'année en cours.

BIJ - 1, place Auguste-Mounié

Tél. : 01 40 96 73 77 - Fax : 01 40 96 73 62

E-mail : bij@ville-antony.fr

Lundi 14h-18h

Mardi 10h-12h -14h-19h

Mercredi et Jeudi 12h-18h

Vendredi 10h-12h -14h-17h

Prochainement,
le **BIJ** et les **Animations jeunesse** seront regroupés au sein d'un nouvel établissement : **Le 11, Espace jeunes**, situé au 11, bd Pierre-brossolette.

Loisirs et animations jeunesse

Toute l'année, le service Animations Jeunesse propose aux 11/17 ans résidents ou scolarisés à Antony des activités plus attractives les unes que les autres le mercredi et les vacances scolaires !

L'équipe d'animateurs prépare un programme varié : piscine, VTT, football, ateliers scrapbooking, ateliers culinaires, musée, cinéma, patinoire...

Les jeunes sont accueillis de 10 h à 18 h en

fonction des activités proposées. Ils sont encadrés par des animateurs lors du déjeuner, toutefois le repas doit être prévu par les parents.

Pour participer aux activités, l'inscription s'effectue au préalable auprès du service Animations Jeunesse en fonction des places disponibles. Si cette formule vous tente, dépêchez-vous de vous inscrire !

Contact :

Service Animations Jeunesse

Tél. : 01 40 96 73 09

E-mail : actions_jeunesse@ville-antony.fr

Centres de vacances

Hormis les séjours vacances organisés dans les centres permanents de la Ville : **Samoëns** et **Kerjouanno**, le service Jeunesse propose aux jeunes antoniens de plus de 4 ans et de moins de 18 ans de multiples formules de vacances.

Vacances d'hiver : Principalement des séjours de ski réservés aux plus de 8 ans et aux moins de 18 ans.

Vacances de printemps : des séjours linguistiques, à la mer, à la campagne...

Vacances d'été (juillet et août) : des séjours à la campagne, à la mer, de voile, sportifs,... et pour les adolescents, de nombreux camps itinérants en France ou à l'étranger.

Deux brochures d'information sont éditées chaque année. La première présente les séjours d'hiver et de printemps, la seconde les séjours d'été. Elles sont distribuées le même jour dans tous les établissements scolaires et lieux publics de la Ville. Elles donnent toutes précisions sur les séjours proposés, les prix, les modalités d'inscription.

Contact :

Service Jeunesse Séjours

Tél. : 01 40 96 73 49 ou 71 43



Sport enfants

Les jeunes Antoniens ont la possibilité de pratiquer près de 40 activités sportives différentes, et disposent de 40 salles, 15 terrains de grands jeux, 4 pistes d'athlétisme, 1 piscine découverte, 3 piscines couvertes, 39 courts de tennis (dont 7 couverts), 1 terrain de tir à l'arc, 3 stands de tir (pistolet et carabine), 2 skate park. En plus du sport scolaire, l'école municipale des sports propose aux enfants un large éventail d'activités. La Ville soutient également les clubs sportifs antoniens.

Où vous inscrire ?

N'hésitez pas à contacter le service municipal des Sports au 01 40 96 71 80 ou sur sport@ville-antony.fr

Le sport scolaire

Chaque enfant scolarisé à Antony bénéficie d'un encadrement spécialisé mis à la disposition par la Ville et sous le contrôle de l'inspection d'Académie. Les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs assurent aux enfants, en supplément des leçons dirigées par les instituteurs, un enseignement sportif de qualité. De nombreuses manifestations sportives sont également organisées tout au long de l'année en partenariat avec l'inspection d'Académie (rencontres inter-écoles, cross, épreuves de course sur route dans le cadre du semi-marathon...).

L'école municipale des sports

L'EMS permet aux jeunes de s'initier à des activités sportives. L'épanouissement individuel, l'apprentissage dans un cadre ludique, la logique éducative passent

avant la recherche de la performance. Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants et de leur permettre s'ils le souhaitent de poursuivre au sein des nombreux clubs sportifs de la Ville une activité de compétition.

Les clubs sportifs d'Antony

Soutenus par la Ville, ils utilisent les installations sportives municipales et offrent le choix de près de 40 sports différents. Ils proposent plus particulièrement aux enfants initiation et perfectionnement, loisir et compétition dans la plupart des disciplines sportives : athlétisme, basket, escrime, football, gymnastique, hand-ball, judo, natation, roller, rugby, tennis, tennis de table, volley, tir à l'arc.... Certains clubs permettent une orientation vers le sport de haut-niveau. Le guide **1 sport un club** présente la liste complète des associations sportives et les modalités d'inscription. Il est distribué avec le bulletin municipal de septembre, et disponible à la mairie et dans les établissements sportifs.



Les animations sportives

La Ville organise de nombreuses animations sportives en direction des enfants. Elles ont principalement pour objectif de leur faire découvrir de nouvelles activités. Le gala des arts martiaux, Les mini-champions en famille ou encore le Raid aventures ont permis à de nombreux jeunes antoniens de s'initier à de nouvelles pratiques sportives. Détente et convivialité sont toujours au rendez-vous de ces manifestations sportives.

L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'EMS d'Antony vous propose trois types d'activités :

Les études sportives

Seuls les enfants scolarisés dans les établissements élémentaires peuvent s'inscrire aux études sportives proposées, les enfants sont pris en charge de 16h30 à 18h ou 18h30 dans l'établissement scolaire. Des animateurs les emmènent sur les lieux des activités (piscines Iris ou Lionel-Terray, dans les différents gymnases ...). Pour les écoles éloignées, des navettes de cars municipaux sont mises en place.

A la fin des cours les enfants sont libérés **sous la responsabilité des parents**. Selon les établissements et les niveaux de classes, voici les disciplines proposées (**une seule discipline au choix par enfant**) :

- **Eveil sportif pour les classes de CP et CE1** : parcours de motricité et gymniques, initiation sports collectifs, jeux d'adresse et de raquettes, jeux d'opposition ...
- **Cycles sportifs pour les classes du CE2 au CM2** : athlétisme, hockey, jeux d'opposition, acrosport, jeux de raquettes, sports collectifs...
- **Natation du CE1 au CM2** excepté quelques écoles : initiation ou perfectionnement, activité encadrée par les maîtres nageurs de la Ville.



Ecoles élémentaires	Eveil sportif CP et CE1	Cycles sportifs du CE2 au CM2	Natation
Anatole-France	lundi	jeudi	mardi (du CP au CM2)
Adolphe-Pajeaud	mardi	vendredi	lundi* ou vendredi (du CE1 au CM1)
Blanguernon	vendredi	mardi	lundi (du CE1 au CM2)
André-Chénier	vendredi (+CE2)	-	lundi (du CE1 au CE2)
André-Pasquier	mardi	vendredi	jeudi (du CP au CM2)
Dunoyer-de-Segonzac	-	-	mardi (du CP au CM2)
Ferdinand-Buisson	lundi ou mardi	jeudi ou vendredi	lundi ou vendredi (du CE1 au CM2)
Jules-Ferry	lundi	mardi	jeudi (du CE1 au CM1)
La Fontaine	lundi	vendredi	vendredi* (du CE1 au CM2)
Noyer-Doré			mardi (du CP au CM2)
Paul-Bert	lundi	vendredi	lundi ou jeudi (du CE1 au CM2)
Les Rabats	vendredi	jeudi	vendredi* (du CE1 au CM1)
Velpeau	lundi ou mardi	jeudi ou vendredi	jeudi (du CE1 au CM1)

* Prise en charge spécifique pour les enfants des classes CLIS

Activités du mercredi et judo

A la différence de l'étude sportive, les enfants se rendent seuls sur les lieux des activités. Ils sont encadrés par des animateurs sportifs. Les enfants sont sous la responsabilité de l'EMS pendant la durée de l'activité. Avant et après le cours, ils sont sous la responsabilité des parents.

Ces activités ont un triple objectif :

- Diversifier le nombre de disciplines proposées
- Faciliter la pratique du sport pour tous les enfants
- Décentraliser les activités pour éviter les problèmes de déplacement et offrir des installations adaptées



Activités du mercredi

ECOLE DU CIRQUE (jonglerie, équilibre)

Gymnase
Adolphe-Pajeaud

6 et 7 ans	10h30 à 12h
8 à 12 ans	9h à 10h30

ESCRIME (initiation)

Gymnase
Adolphe-Pajeaud

5 et 6 ans	13h30 à 14h30
7 à 10 ans	14h30 à 15h30

GYMNASTIQUE (initiation sol et agrès)

Gymnase Anatole-France

6 et 7 ans	13h30 à 15h
8 à 12 ans	15h à 16h30

GR (Gymnastique rythmique)

Centre André-Malraux puis complexe sportif du Noyer-Doré

6 et 7 ans éveil rythmique	10h30 à 11h30
8 à 10 ans initiation	11h30 à 12h30

BABY GYM (Éveil à la gymnastique)

Gymnase Anatole-France

3 ans, né(e) en 2008	11h15 à 12h15
4 ans, né(e) en 2007	10h15 à 11h15
5 ans, né(e) en 2006	9h15 à 10h15

MULTI-SPORTS (cycles tennis, athlétisme, jeux d'opposition, sports collectifs, natation)

Stade Georges-Suant

6 et 7 ans	10h30 à 12h
8 à 12 ans	9h à 10h30

MULTI-SPORTS (cycles tennis, athlétisme, escalade, acrosport, sports collectifs...)

Gymnase Velpeau

6 et 7 ans	10h30 à 12h
8 à 12 ans	9h à 10h30

MULTI-SPORTS (Sports collectifs, jeux d'adresse, jeux d'opposition)

Espace Lionel-Terray

6 et 7 ans	15h à 16h30
8 à 12 ans	13h30 à 15h

NATATION (L'enfant doit savoir nager 25 m sans ceinture) Espace Lionel-Terray

6 à 12 ans	9h à 10h
------------	----------

Piscine Iris

6 et 7 ans	14h à 14h45
8 à 12 ans	14h45 à 15h30

ROLLER – HOCKEY (initiation et perfectionnement) - Gymnase du COSOM 108, rue Adolphe-Pajeaud

6 et 7 ans	10h30 à 12h ou 13h30 à 15h
8 à 12 ans	9h à 10h30 ou 15h à 16h30

TENNIS DE TABLE

Espace Lionel-Terray(*)

8 à 12 ans	13h30 à 15h
------------	-------------

Activité Judo

Salle d'activités sportives 14, rue P.-Kohlmann

Mardi 6 à 10 ans	débutants 17h30 à 18h30, confirmés 18h30 à 19h30
Jeudi 6 à 10 ans	débutants 17h30 à 18h30, confirmés 18h30 à 19h30

Espace Lionel-Terray(1)

Lundi	2 ^e année 17h à 18h confirmés	18h à 19h
Jeudi	6 à 7 ans débutants	17h à 18h
Jeudi	8 à 10 ans débutants	18h à 19h

Mercredi : BABY-JUDO

Espace Lionel-Terray(1) et salle d'activités sportives 14, rue Pierre-Kohlmann (2)

3 ans, né(e) en 2008	11h15 à 12h15
4 ans, né(e) en 2007	10h15 à 11h15
5 ans, né(e) en 2006	9h15 à 10h15

(1) Au complexe sportif du Noyer-Doré dès son ouverture

(2) Ouverture si 10 inscrits au minimum.

Modalités d'inscription

A partir du lundi 20 juin jusqu'au vendredi 9 septembre 2011 (et au-delà en fonction des places disponibles) Renvoyez le dossier d'inscription par La Poste ou le déposer à l'adresse suivante :

EMS – Stade Georges-Suant
165 avenue François-Molé
92160 Antony

(Dossiers pris dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles)

Documents nécessaires :

- le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale dûment remplis
- un certificat médical (**obligatoire**) de moins de 3 mois (*)

La facturation et le règlement seront gérés par la Régie centrale au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (facturation au taux d'effort, voir p. 58).

(*) Pour les enfants de CM1 et CM2 : afin de participer aux Petites Foulées d'Antony (samedi précédant le semi-marathon), faire préciser "la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération et seront retournés sans être enregistrés.

Informations générales

Le nombre de places est limité dans chaque discipline, néanmoins, en cas d'effectifs insuffisants, certaines activités pourront être regroupées ou annulées. Aucun remboursement ne sera effectué à partir du moment où la facture sera établie, sauf en cas de démantèlement ou d'arrêt pour raison médicale.

Les diplômes des animateurs et le contrat d'assurance sont déposés au bureau de l'EMS.

Début des cours : semaine du lundi 26 au vendredi 30 septembre 2011

Fin des cours : semaine du lundi 18 au vendredi 23 juin 2012

Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires - **Tarifs p. 55 à 59.**

Stages Sports-Vacances

De 6 à 12 ans. Pendant les congés scolaires, stages d'une semaine basés sur la découverte et l'initiation de différents sports selon la saison :

- vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et le mois de juillet
- être obligatoirement en CP
- pour les enfants de CP, il est conseillé d'attendre les vacances d'hiver pour la 1^{re} inscription à ces stages

Inscriptions

Au bureau de l'EMS ou réservations par téléphone. Les inscriptions commencent un mois avant la date des vacances.

EMS

Stade Georges-Suant
165, avenue François-Molé
Tél. : 01 40 96 72 67 - Fax : 01 40 96 31 59
E-mail : ems@ville-antony.fr



Culture jeune public

Les médiathèques

Depuis l'ouverture de la médiathèque Arthur Rimbaud, place des Baconnets, le réseau des bibliothèques s'est enrichi.

Avec une carte unique (gratuite jusqu'à 14 ans), les jeunes ont accès à un fonds très important de documents empruntables ou consultables sur place. Des places de travail sont réservés à ceux qui souhaitent faire leurs devoirs tandis que des espaces plus conviviaux accueillent parents et enfants pour des moments de lecture et de détente.



70 000 documents accessibles aux jeunes, des tout-petits aux adolescents

Plus de 25 000 disques, 6 600 DVD et 40 000 ouvrages pour la jeunesse et les adolescents, dont 30 000 à Anne Fontaine : albums, BD, mangas, contes, romans, revues...

Des animations et des rendez-vous chaque semaine

« Racontines » pour les plus petits, « heure du conte », ateliers, goûter-spectacles en famille, expositions, jeux-concours, présentations de romans... Calendrier sur le site ou dans le programme trimestriel des médiathèques.

Le multimédia

Les deux médiathèques, équipées en Wifi, offrent des postes multimédias avec accès internet pour des recherches ou des activités de loisirs (jeux, réseaux sociaux...).

Ressources en ligne : Encyclopaedia Universalis et sa version junior, soutien scolaire (Maxicours)...

À la médiathèque Arthur Rimbaud une cabine d'autoformation permet l'apprentissage des langues et du français langue étrangère.

Le bibliobus

Avec la même carte que dans le reste du réseau, vous pouvez y emprunter des revues, des livres, des disques et des films. Le bus dessert tous les quartiers de la ville du mercredi au samedi (voir p.46).

Infos pratiques

L'entrée aux médiathèques, la consultation des documents sur place et la participation aux animations sont libres et gratuites.

Adhésion obligatoire pour l'emprunt des documents, entre 5 € et 30 € par an pour les Antoniens (gratuite de 0 à 14 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, carte Avanta'jeunes).

	ANNE FONTAINE 20, rue Maurice-Labrousse. 01 40 96 17 17		ARTHUR RIMBAUD 2, place des Baconnets. 01 40 96 68 38	
	Période scolaire	Congés scolaires	Période scolaire	Congés scolaires
Mardi	14h-21h	14h-19h	10h-12h 15h-19h	15h-19h
Mercredi	10h-19h	10h-19h	10h-12h 14h-19h	10h-12h 14h-19h
Jeudi	14h-19h	14h-19h	15h-19h	
vendredi	14h-19h	14h-19h	15h-19h	15h-19h
Samedi	10h-18h	10h-18h	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-18h
Dimanche	14h-18h	-	-	-

	BIBLIOBUS Période scolaire uniquement
Mercredi	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue Armand-Guillebaud (à 25 m du service communal d'hygiène et de santé) : 10h-11h30 • Parc Heller -22, rue Prosper-Legouté : 14h-15h30 • RER Parc de Sceaux -6, avenue de la Duchesse-du-Maine : 16h30-18h • La Fontaine -12, rue Pierre-Kohlmann : 18h15-19h15
Jeudi	<ul style="list-style-type: none"> • 163, rue des Rabats : 16h05-18h
vendredi	<ul style="list-style-type: none"> • 28, rue Camille-Pelletan : 15h-17h
Samedi	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin Potier : 14h30-16h • 210, rue Adolphe-Pajeaud (centre commercial) : 16h15-18h

Le site des médiathèques vous permet de consulter vos emprunts en cours, les prolonger, réserver des documents, accéder au catalogue, aux coups de cœur des bibliothécaires, aux nouveautés, au programme des animations... :

www.bm.ville-antony.fr

Vous pouvez également partager votre passion pour la lecture, la musique ou le cinéma sur le blog des médiathèques :

<http://leglob.viabloga.com>

LECTURES DE RUE AU NOYER-DORÉ

Deux lectrices de l'association Gygo installent un espace de lecture convivial en pied d'immeuble où enfants et parents peuvent lire ou écouter des histoires.

- Le mercredi 15h-17h
- Vacances scolaires : du mardi au jeudi 15h-17h

Contact : Gygo - Tél. : 01 46 89 24 77

La Maison des Arts

La Maison des Arts poursuit des objectifs didactiques et pédagogiques dans le domaine des arts plastiques auprès du public adulte mais aussi scolaire.

La saison est rythmée par 3 temps forts :

À propos de la photo : expositions thématiques ou rétrospectives de grands photographes.

Ouverture sur le monde : découverte des artistes, des cultures et des expressions picturales nouvelles et variées.

Grandes tendances artistiques d'aujourd'hui : les grands courants artistiques du XX^e siècle à travers différentes techniques (peinture, dessin, sculpture, gravure), différentes écoles ou une approche plus contemporaine de l'art.

Tout au long de l'année, la Maison des Arts vous propose également 3 autres expositions plus courtes sur des artistes ou des thèmes riches et diversifiés.

Une exposition hors les murs, sur les grilles du parc Bourdeau, est également proposée aux passants et aux flâneurs pour découvrir la BD, à l'occasion de la manifestation « Des bulles dans la ville ».

Visites scolaires

À chacune des expositions, une visite guidée est réservée aux enseignants de la maternelle au lycée, de façon à leur apporter des outils de travail et notamment des parcours pédagogiques. Ces supports didactiques sont également proposés aux enfants et à leurs parents visitant les expositions.

Maison des Arts

Parc Bourdeau

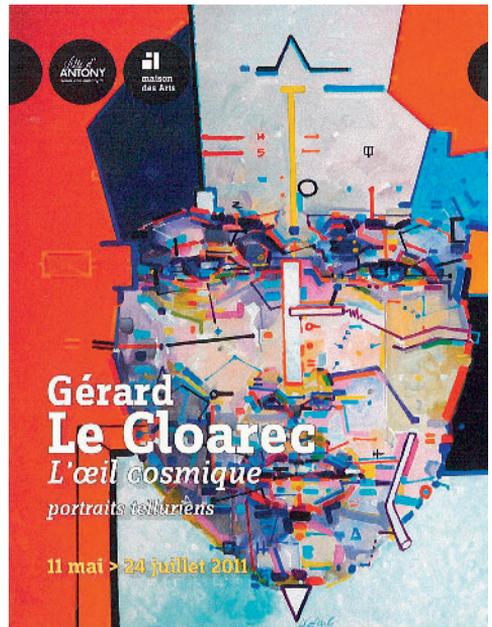
20, rue Velpeau

Tél. : 01 40 96 31 50

Accès : RER B Antony (sortie rue Velpeau)

Mardi au dimanche : 12h-19h

(Fermé le lundi et les jours fériés. Parc fermé en cas de tempête)



Les ateliers Bourdeau

Des ateliers de création plastique coordonnées aux expositions de la Maison des Arts sont proposés aux enfants et adolescents de 5 à 15 ans.

Animés par des professeurs d'arts plastiques, ces ateliers sont fondés sur une approche active de l'art : ils ont pour vocation de sen-

sibiliser les élèves à l'art par la pratique artistique. Les techniques abordées sont variées (dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, sérigraphie...). La réalisation de travaux permet de développer sens de l'observation, sens critique et réflexion face aux œuvres.

Les travaux des ateliers sont exposés chaque année en septembre.

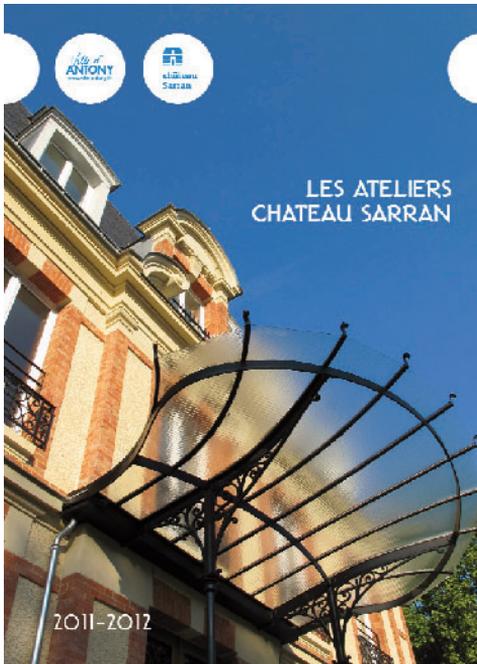
Salon Bourdeau

20, rue Velpeau

Contact : Service culturel

Tél. : 01 40 96 72 82

- mercredi et samedi pour les 5/7 ans
- mercredi, jeudi, samedi pour les 8/15 ans



Les ateliers Château Sarran

De multiples activités de création et d'expression s'adressent aux enfants, des moins de 2 ans pour le jardin musical jusqu'à 16 ans.

Au Château Sarran : Jardin musical, découverte instrumentale, éveil musical, dessin-peinture, poterie-modelage, guitare, flûte, basse, violon, saxophone, clarinette, piano, cours d'anglais, initiation musicale, arts décoratifs.

Au centre Lionel-Terray

164 bis, avenue du Président-Kennedy
Théâtre

À la Maison Verte -193, rue des Rabats
Guitare, découverte instrumentale.

Inscriptions : château Sarran

12, rue Prosper-Legouté

Tél. : 01 40 96 64 40

Du 31 août au 10 septembre 2011 selon les disciplines.

(sauf non Antoniens : 14, 15 et 16/09/11)

Le Cinéma "Le Sélect"

Le cinéma "Le Sélect" donne rendez-vous régulièrement aux enfants et adolescents (individuellement et dans le cadre d'un centre de loisirs ou d'une autre structure jeunesse) avec des classiques du cinéma ou des films d'actualité, dont des sorties nationales.

Tarif spécial à 4 €, pour le jeune public (3 € pour les groupes) lors des séances indiquées par le logo « Ciné Enfants » ou « Ciné Jeunes »

(pour les moins de 14 ans). Un ou deux mercredi par mois et parfois le week-end, le Sélect organise des séances "**Ciné-Goûter**" avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine : présentation du film, discussion après la séance, et goûter offert (3,50 € pour les enfants).

Le Sélect propose aussi aux enseignants des séances scolaires en matinée ou l'après-midi du lundi au vendredi, pour une grande majorité des films proposés dans le programme (tarif à 3 € par élève) et pour ceux projetés dans le cadre de trois dispositifs nationaux : « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » (en partenariat avec l'Éducation nationale et le CNC). Tarif : 2,50 € par élève.

La responsable Jeune public accueille les classes, présente le film et propose une discussion après la projection. Des concours de dessins, des séances déguisées et des animations exceptionnelles sont aussi proposés aux individuels, aux écoles et centres de loisirs.

Le programme mensuel précise l'âge "indicatif" des enfants auxquels les films s'adressent. Des fiches sur les films soutenus par l'AFCAE (association française des cinémas d'art et d'essai), ou des documents ludiques ou pédagogiques réalisés par les distributeurs, sont régulièrement à disposition dans le hall du cinéma.

Durant la durée des travaux de reconstruction, l'activité du cinéma est transférée au théâtre Firmin Gémier, place Firmin-Gémier.

Tél. : 01 46 68 79 79

Programmes sur répondeur,

Tél. : 01 42 37 59 45

<http://leselect-antony.free.fr>

cinema.leselect@ville-antony.fr

Les ludothèques

Ludothèque

254, rue Adolphe-Pajeaud

Tél. : 01 40 96 90 50

E-mail : ludotheque@ville-antony.fr

Prêt de jouets et de jeux pour enfants du tout premier âge jusqu'à 12 ans : mercredi 9h-12h et 14h-18h, jeudi 9h-12h, samedi 14h-17h.

Ateliers découverte sur place de 6 à 12 ans mercredi sur inscription.

Jeu libre sur place pour les adhérents de 4 à 12 ans accompagnés d'un adulte samedi après-midi.

Congés scolaires : mardi 14h-18h, et mercredi aux horaires habituels.

La ludothèque participe au village nature et jardin en mai/juin, et organise la fête des jeux en novembre/ décembre.

La Maison des Jeux

24, avenue Jeanne-d'Arc

Tél. : 01 40 96 96 79

Pour adultes et adolescents dès 13 ans, 14h30-17h30

Mardi : club de scrabble

Mercredi et samedi : jeux de société, jeux de stratégie, tournoi, prêt de jeux.

Fermeture pendant les congés scolaires.

L'arbre à jouets (association)

13, rue Maurice-Labrousse

Tél. : 01 46 66 39 68

- **Espace de jeux sur place** pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte.

- **Prêt de jouets**

Lundi 16h-19h

Mardi 9h30-12h et 16h-19h

Mercredi 9h30-12h

Jeudi et vendredi 16h-19h.

- Ciné ludo et séance de contes offerts

1 fois par mois.

LA SAISON MUSICALE

Le service Culturel de la Ville d'Antony, le Conservatoire et des associations musicales très actives organisent des concerts de musique classique ou contemporaine, principalement à l'Institution Sainte-Marie, à l'Auditorium Paul-Arma du Conservatoire et à l'Eglise Saint-Saturnin. Certains de ces concerts sont conçus de façon à compléter l'enseignement musical dispensé par le Conservatoire.

Des conditions préférentielles sont accordées aux scolaires et étudiants, familles nombreuses et adhérents d'associations musicales antoniennes...

Contact : Service Culturel

Tél. : 01 40 96 72 82

Le conservatoire intercommunal Darius Milhaud

Établissement de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, le conservatoire poursuit sa mission : faire découvrir, apprécier et apprendre la musique, la danse et l'art dramatique dans le cadre d'un cursus d'études et de projets personnels.

Il offre un **large éventail de disciplines** qui, au prix d'un effort et d'un travail régulier, seront sources de satisfaction et de plaisir.

Département de perfectionnement pour adultes :

Des ateliers de formation musicale, de flûte traversière, de clarinette, de cuivres, et d'art lyrique s'adressent à des adultes ayant déjà de bonnes connaissances musicales. Ils sont classés soit comme initiés, avancés ou confirmés.

Concerts : Chaque année ont lieu des concerts de professeurs ou d'artistes invités, galas de danse ou spectacles d'art dramatique sans oublier de très nombreuses auditions de classes et les Rencontres Artistiques du Conservatoire.

Bourses : Elles peuvent être attribuées aux Antoniens sur examen d'un dossier (à retirer au secrétariat dès le mois d'octobre).

Secrétariat

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h45
- Mercredi : 9h-12h et 14h-18h45

**Conservatoire intercommunal
Darius-Milhaud**

140, avenue de la Division-Leclerc

Tél. : 01 46 68 65 91

Antony

vendredi 11 mars 2011

20 h 45 - Auditorium Sainte-Marie

**Anne Queffélec
et l'orchestre
Padeloup**

Direction : Philippe Hui

Concerto n°1 de Chopin
Concerto n°9 "Jeune homme"
de Mozart

Tarifs : 20 / 15 / 10 €

Contact : Service Culturel
01 40 96 72 82

Le Théâtre Firmin Gémier La Piscine

Établissement de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, le Théâtre propose une cinquantaine de spectacles par an. Certains s'adressent aux enfants des crèches, écoles maternelles et élémentaires : théâtre, cirque, marionnettes, danse, conte au Théâtre Firmin-Gémier à Antony, au Théâtre La Piscine à Châtenay-Malabry et à l'Espace Cirque d'Antony... ainsi que des rencontres avec les artistes.

Prix des places : 7 € pour les enfants de moins de 12 ans, 12 € pour les 11-18 ans, 5 € pour les groupes scolaires ou dans le cadre d'un abonnement enfant.

Contacts :

Marie-Mathilde, Nathalie et Soizic
Théâtre Firmin-Gémier / La Piscine
place Firmin-Gémier - Tél. : 01 41 87 20 87

LES SERVICES DU TFG / LP

Le dimanche : Garderie gratuite aux théâtres sur réservation (enfants à partir de 3 ans, dès qu'ils sont propres !). Un animateur spécialisé leur proposera une activité adaptée à leur âge : jeux, lectures, dessins... avec une petite pause "goûter".

Contacts :

Lionel, Charles et Nadia
01 41 87 20 84 / accueil@tfg-lp.com
E-mail : leselect.antony@free.fr

Les jumelages

Antony est jumelée ou en relations suivies avec 9 villes étrangères : Collegno (Turin) en Italie, Lewisham (Londres) en Angleterre, Reinickendorf (Berlin) en Allemagne, Hammam-Lif en Tunisie, Sdérot en Israël, Lexington aux USA, Protvino en Russie, Olomouc en République Tchèque, et Eleftheroupolis en Grèce. Echanges scolaires et sportifs se développent de façon satisfaisante. Les écoles élémentaires et surtout les collèges et les lycées y participent régulièrement. Les activités culturelles ainsi que les milieux professionnels sont aussi concernés. Individuellement, les antoniens peuvent participer aux courts séjours que proposent les villes jumelles, avec un hébergement dans les familles. La réciprocité est souhaitée mais non indispensable, le bulletin municipal annonce ces voyages. La commission extra-municipale du Jumelage d'Antony, présidée par Madame Marie-Louise MARLET, coordonne ces échanges internationaux.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter le service des Relations extérieures à l'Hôtel de Ville, Bureau 205 - Tél. : 01 40 96 71 72

Pratique

SANTÉ

Service communal d'Hygiène et de Santé

Ce service a toutes sortes d'attributions en matière de protection et de surveillance sanitaires (contrôle de l'habitat, de l'hygiène alimentaire, du bruit, de la pollution...).

Voici ses missions particulières en milieu scolaire :

- **Surveillance «bucco-dentaire» du CP au CM2 avec la Caisse primaire d'assurance maladie** : sensibilisation des élèves à l'hygiène bucco-dentaire.
- **Exposition solaire** : dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer, une action de prévention des risques liés à l'exposition solaire est menée auprès de classes de CM1 de 4 écoles d'Antony.
- **Nutrition** : campagne destinée aux élèves de CE2, organisée avec les diététiciennes de la CPAM92 afin de lutter contre l'obésité.
- **Campagne «anti-poux» en collaboration avec les directeurs et directrices des établissements scolaires** : les parents sont avertis individuellement par lettre en cas de parasitose (poux et lentes) dans la classe de leur enfant. Attraper des poux n'arrive pas qu'aux autres... Aussi pensez à vérifier régulièrement le cuir chevelu de votre enfant. Si vous observez des lentes (œufs du pou) ou que votre

CAMPAGNE Nutrition

SENSIBILISATION
DU 30 MAI
AU 30 JUIN
CE2



enfant ressent des démangeaisons, demandez à votre pharmacien une lotion anti-poux et respectez soigneusement la notice d'utilisation. Nettoyez également tout ce qui a pu être en contact avec la tête de l'enfant : peignes, brosses, bonnets, écharpes, literie, peluches...

Utilisez pour cela un lavage à 60° ou des insecticides pendant 48 heures. N'oubliez pas que les poux sont des insectes voyageurs, vérifiez les cheveux de toute la famille et prévenez l'enseignant ou le directeur d'école.

- **Formation des scolaires aux premiers secours avec la Croix-Rouge** : destinée à tous les élèves de CM2 des écoles publiques de la ville, cette action consiste en une initiation aux premiers secours et utilisation du défibrillateur automatique extérieur (DAE).

Service communal d'Hygiène
et de Santé
1, rue Maurice-Utrillo
Tél. : 01 46 68 78 14 - Fax : 01 46 66 14 08
E-mail : hygiene-sante@ville-antony.fr

Les vaccinations

Vos enfants peuvent être vaccinés par un médecin libéral, généraliste ou pédiatre. L'acte peut être accompli gratuitement en ce qui concerne les vaccinations obligatoires dans les centres PMI (pour les enfants de moins de 6 ans, voir p. 31) et pour les plus grands au :

Centre de Santé de la Croix-Rouge
71, avenue Léon-Blum (RUA)
tél. : 01 46 74 13 90

Accueil des patients de tous âges en médecine générale, oto-rhino-laryngologie, gynécologie, dermatologie, soins dentaires... Carte vitale obligatoire (pratique du tiers payant), et attestation de CMU pour les personnes bénéficiaires.

Le service communal d'Hygiène et de Santé délivre des attestations et carnets de vaccination, sur présentation du carnet de santé ou de certificats médicaux. Pour obtenir un carnet de santé en cas de perte ou d'enfants nés à l'étranger, s'adresser directement à son centre de PMI qui se chargera de transmettre la demande à l'Hôtel du département des Hauts-de-Seine. Carnet International de vaccination : auprès de certaines pharmacies, librairies et aux aéroports.

CALENDRIER DES VACCINATIONS :

Seul le DTP (Diphtérie, tétanos, poliomyélite) est obligatoire.

À la naissance

BCG : uniquement pour les enfants exposés à un risque élevé (résidant en Île-de-France ou en Guyane, antécédents familiaux, nés ou issus de parents originaire d'un pays très touché par la tuberculose, vivant dans un habitat précaire, ...). Chez les enfants à risque, la vaccination peut être pratiquée jusqu'à l'âge de 15 ans, avec un test par intradermoréaction préalable à la vaccination à partir de l'âge de 3 mois. **Hépatite B** : 1^{re} dose de vaccin dans les 24 heures pour les enfants nés de mère porteuse de l'antigène HBs, associée à l'administration d'immunoglobulines. (Dans ce cas, 2^e et 3^e doses à 1 et à 6 mois, puis contrôle sérologique entre 7 et 12 mois).

A 2 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 1^{re} injection. **Hépatite B** : 1^{re} injection. **Pneumococcique** : 1^{re} injection.

A 3 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 2^e injection. **Pneumococcique** : injection supplémentaire, uniquement pour les enfants présentant une pathologie les exposant à un risque élevé d'infection (prématurité, drépanocytose, infection à VIH, déficits immunitaires, cardiopathie congénitale, ...).

A 4 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coque-

luche, Haemophilus influenzae b : 3^e injection. **Hépatite B** : 2^e injection. **Pneumococcique** : 2^e injection. (3^e injection pour les enfants exposés à un risque élevé d'infection).

A 9 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 1^{re} dose, uniquement pour les nourrissons accueillis en collectivité (Dans ce cas, la 2^e dose est recommandée entre 12 et 15 mois).

A 12 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 1^{re} dose (La 2^e dose au moins 1 mois après la 1^{re} et si possible avant l'âge de 24 mois). **Pneumococcique** : 3^e injection (4^e injection pour les enfants exposés à un risque élevé d'infection).

Entre 12 et 15 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 2^e dose pour les nourrissons ayant reçu une 1^{re} dose à 9 mois.

Entre 13 et 24 mois

Rougeole, oreillons, rubéole : 2^e dose.

Entre 16 et 18 mois

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 4^e injection (qui correspond au 1^{er} rappel). **Hépatite B** : 3^e injection.

A 6 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite : rappel.

Entre 11 et 13 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche : rappel. **Hépatite B** : 3 injections, si elles n'ont pas été pratiquées pendant l'enfance. Les 2 premières à 1 mois d'intervalle, la 3^e, 5 à 12 mois après la 2^e injection.

A 14 ans

Papillomavirus humains (HPV).

Entre 15 et 23 ans

Papillomavirus humains (HPV) : rattrapage si le vaccin n'a pas été administré à 14 ans, seulement pour les jeunes filles ou jeunes femmes qui n'ont pas encore eu de rapport sexuel ou lorsque la vaccination se situe dans l'année suivant le début de leur vie sexuelle.

Entre 16 et 18 ans puis tous les 10 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite : rappel. **Coqueluche** : pour les adolescents n'ayant pas eu de rappel à l'âge de 11 à 13 ans.

A partir de 18 ans

Diphtérie, tétanos, poliomyélite : une dose à renouveler tous les 10 ans. **Rubéole** pour les femmes non vaccinées en âge de procréer. **Coqueluche** : une dose pour les adultes susceptibles de devenir parents et n'ayant pas été vaccinés depuis 10 ans.

Entre 26 et 28 ans

Coqueluche : une dose pour les adultes n'ayant pas été vaccinés depuis 10 ans (lors d'un rappel décennal diphtérie, tétanos, poliomyélite).

Après 65 ans

Grippe : tous les ans.

En cas de retard dans le calendrier

Il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations, il suffit de reprendre le calendrier au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Aide psychologique

CONSULTATION MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (*)

80, rue Pierre-Vermeir

Pour rendez-vous : 01 56 45 18 10

(*) dépend de l'établissement public de santé Erasme

Chef de Service

VII Intersecteur de Pédopsychiatrie :

Docteur Annick LE NESTOUR

Médecin Responsable :

Docteur Catherine SOZZI

Les consultants (médecins et psychologues) reçoivent sur rendez vous les parents préoccupés des difficultés de leurs enfants (langage, sommeil, alimentation, comportement, problèmes scolaires...).

- Psychothérapie, aide psychologique, rééducation orthophonique ou psychomotrice, groupes thérapeutiques.

Gratuité des soins

CENTRE MÉDICO-PSYCHO- PÉDAGOGIQUE

Les Pyrénées

5, parvis de la Bièvre

(180, rue Adolphe-Pajeaud)

Immeuble Saturne (rez-de-jardin)

Tél. : 01 46 68 55 73

Du lundi au vendredi de 9h à 17h (fermé aux congés scolaires). Prière de prendre rendez-vous au secrétariat.

Si votre enfant éprouve des difficultés sur le plan du langage, de l'alimentation, de l'école, du comportement, etc... vous pouvez prendre contact avec cette équipe composée de :

- Psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes, assistante-sociale, psychomotricienne, sous la direction d'un pédopsychiatre.

Les consultations et traitements sont pris en charge à 100% directement par les organismes de Sécurité sociale (fournir une carte de SS valide, et une attestation d'affiliation à la SS).

Service de santé scolaire

Dans chaque groupe scolaire (maternelle, élémentaire, collège, lycée et lycée professionnel) les infirmières et les secrétaires assurent le travail médico-scolaire en équipe avec le médecin scolaire. Vous pouvez les rencontrer par l'intermédiaire du directeur du groupe scolaire.



SOLIDARITÉ

Allocations familiales et assistance sociale

Plusieurs administrations remplissent ces missions à Antony :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE (CAF 92)

Tél. : 0 820 25 92 10

www.92.caf.fr

Adresse postale :

92847 Rueil-Malmaison cedex

• Prestations familiales

Agence d'Antony

2, rue de la Renaissance

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h sans interruption.

• Permanence de l'action sociale

6, square des Corbières

Tél. 01 46 74 15 00

assurée par des travailleurs sociaux du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.

SÉCURITÉ SOCIALE CPAM 92

Adresse postale :

Service Social Unité 2 Antony

92 026 Nanterre Cedex

En cas de maladie, invalidité, accident de travail, décès, veuvage, maternité, vous pouvez prendre contact avec une assistante sociale spécialisée.

Sur rendez-vous au 01 41 13 45 62

l'assistante sociale vous recevra au 6, rue des Champs.

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (*)

2/4, rue de Bone - Tél. : 01 55 59 44 00

CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE (*)

83, rue Prosper-Legouté

Tél. : 01 56 45 14 40

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le service social polyvalent de secteur est organisé par la direction de la vie sociale du département des Hauts-de-Seine.

Des travailleurs sociaux y travaillent en collaboration avec les associations, services publics ou privés... Ils reçoivent sur rendez-vous téléphonique, ou vous rencontrent à votre domicile. À l'écoute de vos préoccupations ou difficultés, ils recherchent avec vous les possibilités de les résoudre.

(*) service du Conseil général

Une assistante sociale de l'éducation nationale peut être consultée dans les collèges et lycées d'Antony, sur RV.

Médiation familiale

La médiation familiale peut intervenir à tout moment lors d'une situation conflictuelle, avant, pendant ou après toute procédure judiciaire, afin de restaurer des liens entre les différents membres de la famille.

En général, il s'agit d'une démarche volontaire mais la médiation familiale peut également être ordonnée, avec l'accord des parties, par le juge aux Affaires Familiales (loi du 8 février 1995).

En cas de rupture du dialogue entre parents, entre parents et enfants majeurs, entre grand-parents et parents, entre grand-parents et petits enfants, entre les

membres d'une famille recomposée.

Permanence à Antony : association **Dinamic**, place Auguste-Mounié. Se renseigner au 01 46 01 99 19.
www.mediation-familiale92.fr
E-mail : dinamic@magic.fr

Bourse communale

Le CCAS attribue une bourse communale à des élèves d'Antony scolarisés dans un établissement du second degré (collège et lycée) dont les familles se trouvent dans une situation particulièrement difficile afin d'aider au paiement des **frais de cantine**. Un formulaire est à la disposition des intéressés, du 12 septembre au 21 octobre, au CCAS et à la mairie annexe. Une bourse est attribuée pour l'année scolaire en fonction du niveau de ressources total, de la composition du foyer, et à la condition expresse qu'une éventuelle bourse nationale, ou le fonds social de l'établissement, ne couvre pas la totalité des frais de cantine.

Contact : CCAS . Tél. : 01 40 96 73 38

Carte Famille

Grâce à la «carte famille», la Mairie rembourse aux familles **305 €/an** pendant deux ans, à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant ou plus, afin de faciliter leur accès aux garderies et loisirs municipaux.

Conditions :

- Avoir un 3^e enfant ou plus (justificatif : livret de famille).
- Résider à Antony (justificatif de domicile au 1^{er} janvier de l'année en cours)
- La demande pour la 1^{re} année devra être déposée en une seule fois avant le 1^{er} anniversaire de l'enfant et le renouvellement avant ses deux ans.
- Le CCAS rembourse globalement la famille sur présentation des reçus (prestations déjà acquittées) et d'un RIB, lorsque la somme de 305 € est atteinte.
- Prestations remboursables : ateliers Bourdeau et château Sarran, études sportives municipales, piscines Lionel-Terray et Iris, Médiathèques, Cinéma, Conservatoire, Théâtre, haltes-jeux



municipales, garderies scolaires, dépenses de transport, cantines scolaires et du CML, garde d'enfant, assistante maternelle Aged, séjour linguistique, séjours, classes de découverte et centres de loisirs.

Contact : CCAS - Tél. : 01 40 96 72 59

TARIFICATION 2011/2012

Les tarifs des prestations extra et périscolaires s'appliquent selon un dispositif garantissant davantage d'équité. Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond. Quel que soit le niveau des revenus, la participation des familles reste inférieure au prix de revient des prestations. La Ville continue à prendre à sa charge l'essentiel du coût des services publics.

Les activités concernées

- Les garderies maternelles
- Les garderies élémentaires
- Les études dirigées
- La restauration scolaire (facturation par la société *Avenance*)
- Les centres municipaux de loisirs
- L'école municipale des sports
- Les séjours de vacances
- Les classes de découverte
- Les animations jeunesse

Mode de calcul

Ce mode de tarification prend en compte 3 éléments :

1. Les revenus des familles :

Le prix payé sera directement proportionnel aux revenus de la famille.

2. Le taux d'effort :

C'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles. Pour chaque activité, il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge. Les



familles monoparentales ou élevant un enfant handicapé sont également prises en considération, avec l'application d'un taux d'effort réduit.

3. Des tarifs encadrés :

Les tarifs des activités ont un prix plancher et un prix plafond. Le plafond reste nettement inférieur au coût du service pour la Ville.

Quels revenus sont pris en compte ?

Les salaires, auxquels s'ajoutent les primes, les pensions alimentaires reçues, des indemnités diverses, les allocations familiales, les revenus de capitaux mobiliers et les revenus fonciers, ou tout autre revenu avant abattement.

Comment connaître le prix que vous allez payer ?

Le taux d'effort est défini par le nombre d'enfants à charge, selon chaque tarif d'activité.

Il suffit de multiplier le revenu mensuel calculé par la Régie centrale (notifié vers la fin janvier aux familles) pour votre foyer. Ainsi, chaque famille paie un tarif qui lui est propre et qui évolue en fonction de ses revenus.

Quand établir votre dossier ?

Les dates de validité des dossiers sont du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

Les documents doivent parvenir à la Régie centrale entre le mois de septembre et le 15 décembre.

Si le dossier n'est pas complet, le prix plafond sera appliqué, et aucune rétroactivité ne sera appliquée.

Documents à fournir en photocopie ou en fichier image

Taille 400 ko maxi par image, joindre la fiche annuelle de situation familiale dûment remplie et signée à l'adresse : regie_centrale@ville-antony.fr

A fournir dans tous les cas :

- **Avis d'imposition ou avis de non imposition :**

2011 (Revenus 2010) recto verso.

- **Justificatif des Allocations familiales :**

Notification de la CAF de moins de 3 mois. (Disponible sur www.caf92.fr)

- **Justificatif de domicile :**

Locataire : Quittance de loyer de moins de 3 mois (Indiquant l'APL perçue le cas échéant). Propriétaire : taxe d'habitation ou taxe foncière ou titre de propriété ou facture EDF/GDF

Et dans les cas suivants :

Naissance d'un enfant :

Au cours de l'année 2011 ou 2012 : Acte de naissance ou livret de famille. La modification du nombre d'enfants à charge est validée au 1^{er} du mois suivant la déclaration.

Personnes hébergées :

Un certificat ou une attestation d'hébergement avec un justificatif de domicile à l'adresse de l'hébergeant.

Situations particulières :

Les situations de parent isolé et/ou d'enfant handicapé de moins de 18 ans seront retenues sur la base des indications de l'avis d'imposition ou de non imposition et de la carte d'invalidité.

(Suite page 63)

TARIFICATION 2011/2012

Applicable au 1^{er} septembre 2011

Seuils de revenus mensuels en dessous desquels le tarif minimum s'applique :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +
Seuil :	1 011 €	1 281 €	1 560 €	1 796 €	2 032 €

Taux d'effort (inchangé)					
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +	

Tarif minimum 2011 / 2012	Tarif maximum 2011 / 2012
---------------------------	---------------------------

Restauration scolaire et périscolaire

Cantine maternelle	Tarif journalier
Cantine élémentaire	Tarif journalier

0,70 €	5,70 €
0,85 €	5,91 €

0,1310%	0,1007%	0,0817%	0,0694%	0,0604%
0,1449%	0,1114%	0,0903%	0,0768%	0,0668%

Garderies scolaires maternelles et élémentaires (Matin et Soir)

Garderies	Demi-fofait (3-8 présences)	3,00 €	13,48 €
	Fofait (+ 8 présences)	6,00 €	26,96 €
	A l'unité (1-2 présences)	3,11 €	

0,3537%	0,2720%	0,2204%	0,1874%	0,1630%
0,6672%	0,5126%	0,4155%	0,3532%	0,3071%
Sans objet				

Etudes dirigées et individualisées

Etudes dirigées élémentaires	Demi-fofait (3-8 présences)	4,25 €	18,66 €
	Fofait (+ 8 présences)	8,50 €	37,33 €
Etudes surveillées individualisées élémentaires Anatole France et Noyer Doré	A l'unité (1-2 présences)	6,22 €	
	+ de 3 présences / mois	3,80 €	19,70 €
	A l'unité (1-2 présences)	2,80 €	

0,4667%	0,3600%	0,2924%	0,2494%	0,2174%
0,9324%	0,7194%	0,5844%	0,4984%	0,4345%
Sans objet				
0,4656%	0,3574%	0,2895%	0,2458%	0,2137%
Sans objet				

Taux d'effort (Inchangé)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum 2011 / 2012	Tarif maximum 2011 / 2012
---------------------------	---------------------------

15,0797%	11,5856%	9,3894%	7,9794%	6,9384%
18,6128%	14,3001%	11,5893%	9,8490%	8,5641%
21,7681%	16,7245%	13,5540%	11,5188%	10,0159%
26,1688%	20,1056%	16,2942%	13,8475%	12,0408%
5,4141%	4,1610%	3,3727%	2,8669%	2,4934%
8,1140%	6,2340%	5,0522%	4,2935%	3,7334%
9,7654%	7,5027%	6,0804%	5,1674%	4,4933%
11,8298%	9,0890%	7,3659%	6,2599%	5,4432%
13,4959%	10,3688%	8,4032%	7,1414%	6,2097%
14,9644%	11,4971%	9,3176%	7,9185%	6,8853%
18,6128%	14,3001%	11,5893%	9,8490%	8,5641%
Sans objet				
Sans objet				
Sans objet				

124,00 €	673,00 €
150,00 €	777,00 €
179,00 €	933,00 €
200,00 €	1 037,00 €
46,00 €	258,00 €
66,00 €	362,00 €
80,00 €	414,00 €
97,00 €	517,00 €
111,00 €	595,00 €
123,00 €	647,00 €
153,00 €	829,00 €
32,00 €	
16,00 €	
38,00 €	

Séjours

Séjours courts Été 14 jours	14 jours
Séjours longs Été 21 jours	21 jours
Séjours sportifs et collège à l'étranger	Tarif séjour
Séjours à l'étranger	Tarif séjour
Séjours Toussaint	Tarif séjour
Hiver séjours multi activités	Tarif séjour
Printemps séjours de 8 jours	Tarif séjour
Printemps séjours multi activités et ski	Tarif séjour
Hiver Séjours Samoëns	Tarif séjour
Hiver séjours hors centres municipaux	Tarif séjour
Printemps séjours à l'étranger	Tarif séjour
Frais de dossier Été	Forfait par inscription
Frais de dossier Toussaint, Hiver, Printemps	Forfait par inscription
Annulation dossier d'inscription	Forfait par inscription

Taux d'effort (Inchangé)				
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Tarif minimum 2011 / 2012	Tarif maximum 2011 / 2012
------------------------------	------------------------------

Classes d'Environnement (de découverte) sur le temps scolaire

Classes d'Environnement (11 à 15 jours)	Tarif journalier
--	------------------

4,50 €	21,78 €
--------	---------

0,5068%	0,3895%	0,3157%	0,2683%	0,2333%
---------	---------	---------	---------	---------

Centres de loisirs Maternel, élémentaire (hors restauration)

Mini Séjours	Tarif journalier
Mercredis et vacances scolaires	Tarif journalier
Remise à Niveau	Tarif unitaire
Repas à thème	Tarif unitaire

6,00 €	31,11 €
2,00 €	10,37 €
3,57 €	
4,67 €	

0,6500%	0,5130%	0,4200%	0,3650%	0,3250%
0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%
Sans objet				
Sans objet				

Ateliers Jeunes

Animation Jeunesse	Forfait annuel
Mercredis et vacances scolaires	Tarif journalier

25,00 €	103,70 €
2,00 €	10,37 €

3,1564%	2,4354%	1,9782%	1,6871%	1,4710%
0,2934%	0,2264%	0,1471%	0,1097%	0,0957%

Ecole Municipale des Sports

Inscriptions annuelles (hors stages)	Forfait annuel
Stages Antoniens	Tarif journalier
Stages pour non-Antoniens	Tarif journalier

30,00 €	113,00 €
20,60 €	
25,80 €	

3,1564%	2,4354%	1,9782%	1,6871%	1,4710%
Sans objet				
Sans objet				

Révisions en cours d'année dans les cas suivants :

Divorce, séparation, décès :

Jugement de divorce, de séparation ou toute autre pièce justificative d'une procédure en cours.

Acte de décès ou livret de famille.

Congé parental à temps complet :

Une attestation de l'employeur avec les dates de début et de fin du congé.

Longue maladie :

Dernier relevé d'indemnisation de Sécurité Sociale.

Chômage :

La notification de paiement de moins de 3 mois de Pôle Emploi (calcul provisoire des ressources pour six mois).

Parents étudiants :

Carte d'étudiant et justificatif de bourses.

Toute fausse déclaration ou dossier incomplet entraînera la tarification la plus élevée.

Notre conseil : déposer votre dossier directement à la Régie Centrale, un justificatif de dépôt vous sera remis.

Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, vous devrez joindre une

autorisation de prélèvement automatique, disponible sur le site de la ville, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Où déposer votre dossier ?

Auprès de la Régie Centrale

au RDC de l'Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel-de-ville

BP 60086 - 92161 ANTONY cedex

Les documents seront obligatoirement accompagnés de la demande de mise à jour de situation familiale dûment remplie, disponible à la Régie Centrale ou sur www.ville-antony.fr

Que faire si votre situation change ?

Vous devez en informer la Régie Centrale, qui actualisera votre dossier en fonction du cas, la modification apparaîtra sur votre facture **le 1^{er} du mois suivant la déclaration de votre changement de situation.**

Régie Centrale

au RDC de l'Hôtel de Ville

regie_centrale@ville-antony.fr

Tél. : 01 40 96 73 32 / 71 36 / 73 27



Répertoire téléphonique

HOTEL DE VILLE 01 40 96 71 00
www.ville-antony.fr

Point info mairie annexe
des Baconnets 01 42 37 52 10

AFFAIRES SCOLAIRES

- Enseignement :
inscriptions scolaires,
garderies et études
dirigées 01 40 96 71 99
- Restauration scolaire
(Avenance) 01 46 66 88 89

ENFANCE/JEUNESSE/SPORT

- Petite enfance 01 40 96 73 64
01 40 96 31 32/33
- Jeunesse :
 - Séjours 01 40 96 71 43/
73 49
 - Classes
de découverte 01 40 96 72 39
 - BIJ 01 40 96 73 77
 - Animations jeunesse 01 40 96 73 09
 - Centres de loisirs,
accompagnement
scolaire 01 40 96 72 91
- Sports :
 - Service des Sports 01 40 96 71 80
 - EMS 01 40 96 72 67

CULTURE

- Cinéma Le Sélect 01 46 68 79 79
- Château Sarran 01 40 96 64 40
- Conservatoire
Darius Milhaud 01 46 68 65 91
- Ludothèque 01 40 96 90 50
- Maison des Arts 01 40 96 31 50



- Médiathèque
Anne Fontaine 01 40 96 17 17
- Médiathèque
Arthur Rimbaud 01 40 96 68 38
- Théâtre Firmin Gémier 01 46 66 02 74

SOCIAL/POLITIQUE DE LA VILLE

- CCAS :
 - Bourses communales 01 40 96 73 38
 - Carte famille 01 40 96 72 59
- Espace
du Noyer-Doré 01 40 96 68 10

REGIE CENTRALE

- Tarif municipaux,
facturation
et encaissement 01 40 96 71 36
01 40 96 73 32/27

URGENCES

- Police 17
- Pompiers 18
- Médecin de garde
nuit, week-end 15
- SOS 92
Urgences médicales 01 46 03 77 44



Ville d'
ANTONY
www.ville-antony.fr